



L'ÎLE ROUSSE

Charlie et Pepone, CDD de l'été

P4

SÉCHERESSE

L'exception devient la règle

P6



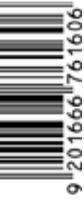
CANCER

En Haute-Corse avec La Ligue

P22



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P8 • SETTIMANA CORSA P 21 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



• Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

Decorum!

Encore un mois pour profiter des plaisirs estivaux : mer, maquis, vie nocturne, calme, etc. Une invitation à la découverte, au lâcher-prise mais pas uniquement.

En effet, sachez que le paradis peut devenir enfer pour nous autres autochtones, quand nous observons le comportement de certains touristes, persuadés d'être porteurs de savoir-vivre et de savoir-être.

Nous aimons le partage, les repas festifs et les plaisirs esthétiques en cette saison, mais nous apprécions également la discrétion ! Platon disait qu'il faut aimer le beau corps mais aussi enfanter dans son âme de beaux discours et de généreuses inclinaisons.

Pourtant, certains semblent avoir oublié quelques règles de bienséance. La première : ne pas confondre plages de sable blanc où l'on peut marcher pieds nus et trottoirs pavés ou goudronnés de nos villes côtières. La deuxième : ne pas entrer dans les boutiques, les lieux historiques ou culturels comme dans l'eau. C'est-à-dire vêtu d'un simple maillot de bain avec serviette jetée sur l'épaule ! Certes, pour des raisons de respect et parce qu'en général la vue offerte de ces corps ne suscite en rien notre sentiment admiratif.

Enfin, la dernière règle : prendre le temps de vivre, apprécier notre nonchalance qui n'en est pas une, même si elle est caricaturée à outrance. Entendre crier à l'autre bout du magasin « Ghislaine, t'as vu le prix des tomates ? » ne nous apprend rien sur les prix pratiqués, bien supérieurs à ceux du continent. Et puis vous voir excédés, hausser la voix et flanquer une calotte à votre enfant parce qu'il hésite devant un étal de bonbons ou autres souvenirs à la tête de Maure a tendance à nous surprendre car tellement incongru.

Alors encore une fois, bienvenue aux aoûtiers, de belles vacances sur notre île, qui n'est pas une contrée peuplée de sauvages et où la retenue et le respect sont fortement appréciés. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

**À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU**

U focu, basta!

Sti pochi ghjorni d'estate, assulanati bè, sò stati anniriti da parechji fochi in Corsica cum'è in cuntinente; in l'Alpi Marittime, u Vaucluse è u Var. Fighjendu i nostri lochi chì eranu cusì belli è verdicanti, è chì parenu oramai paisaghji lunari, ci stringhje u core è ci vene propiu u vomitu. Torna una volta hè stata addulurata a Corsica da a strana frenesia di u picciafocu, senza teme i disgusti ne misurà i danni, cù l'appoghju di u ventu è di a sciappittana. Ind'a sola ghjurnata di luni sò stati accesi tredici fochi. Da Cismonte à Pumonte, si sò ritrove in pulvina più di 2 100 ettare di machja. L'incendiu u più maiò hà guastatu u paese di Biguglia è u so circondu. Più di a meità di a cumuna hè stata brusgiata. Tandù, cù qualchi rima, vogliu sprime u mo parè : Ma quale sò sti furdani chì à u nostru ambiente imponenu tanti danni, cumu trovanu piacente di vede monti è piani spasimà ind'u brusgente. Perchè fà piccià u focu cù un odiu cusì forte, per elli pare un ghjocu da a vita à a morte, pocu impremu u locu, li distrughjenu a sorte. Si spera ch'ellu si troverà à u più prestu l'autori di sta strage è ch'ella ferà u so travagliu a Ghjustizia, sapendu ch'ella hè sempre legera a punizione per i picciafochi, per raportu à l'impurtanza di u so crimine. Perchè si tratta d'un crimine, in vera. Un crimine contr'à l'umanità è l'ambiente. Quand'ellu si realizghja ch'ella hè u fruttu di a manu d'un omu, u schifu hè ancu più forte. Ancu di grazia ch'ellu ùn ci hè statu ghjente ferita. Si sà chì certi anu risicatu a so vita per prutege a so casa. Eppo, ch'ella sia nant'à u terrenu o per via di u celu cù i Canadair, quasi 200 agenti di a securità civile si sò battuti cum'è leoni per ammaestrà a situazione è fà fini stu veru scumpientu. Cù curagiu è forza, ognunu hà fattu fronte à tantu periculu per salvà di e fiamme ciò ch'ellu si pudia salvà. Hè stata in core a solidarietà per accumpagnà i spinghjifochi ind'u so impègnu per a difesa di a nostra terra è di a pupulazione. I pudimu ringrazia di core ! Cù e so ricchezze è e so putenzialità, a Corsica pò sperà megliu. Da accende e cusenze, per cus-truisce è schisgià tuttu ciò chì distrughje, per fà è micca disfà. U focu, basta! ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenaï,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ◊
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec **Alta Frequenza et Télé Paese**

AVEC LA COLLABORATION DE :

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Des éboueurs pas comme les autres



**Pour sensibiliser les restaurateurs
île-roussiens à la mise en place
d'une collecte séparée
des biodéchets, la communauté
de communes Ile-Rousse/Balagne
mise cet été sur un trio
peu commun :
l'éleveur asin Olivier Fondacci
et ses deux auxiliaires,
les ânes Charlie et Pepone**

L'été est arrivé, et l'île Rousse, comme le reste de la Corse, s'est mise à l'heure du soleil. Les touristes sont là et sur les plages de la Marinella, on voit pousser les parasols et s'étendre les serviettes. Les tables des restaurants de la place Paoli sont prêtes pour accueillir des centaines de personnes qui viennent chaque jour goûter au soleil et au calme de la ville balnéaire. Cette année, cependant, ce n'est ni la plage, ni le soleil, ni même les peuples venus se reposer entre deux films ou deux tournées dans cette micro région très prisée de cette jet set, qui attirent l'œil et étonnent les badauds. Non ! Cette année, les stars ce sont Charlie et Pepone, deux ânes qui sillonnent l'île Rousse, de la vieille ville à la Marinella afin de collecter les biodéchets. Conduit par Olivier Fondacci, dirigeant de l'entreprise Balagn'âne, ce convoi exceptionnel effectue deux rotations par jour, à 15h et à minuit, pour récupérer les biodéchets des 80 restaurants de la cité paoline. Mise en place depuis le début du mois de juillet par la communauté de commune Ile-Rousse/Balagne, cette collecte hippomobile a pour objectif de sensibiliser les commerçants de la ville au tri des biodéchets. À l'origine de cette initiative alliant authenticité et écologie, Vincent Orabona, vice-président de la communauté de communes, en charge des déchets, est heureux de la voir enfin concrétisée : « L'idée est née il y a quelques années, alors que j'étais dans un village du Massif Central. J'ai vu une collecte de déchets effectuée par des ânes. Cette manière de faire semblait appropriée pour l'île Rousse car l'attelage est mieux à même de se faufiler dans les ruelles et présente moins de contrainte que les camions classiques, surtout en période touristique, avec les terrasses de restaurants. Une fois rentré en Corse, j'ai donc contacté Olivier Fondacci, qui est éleveur d'ânes, afin de travailler ensemble sur ce projet. Un travail rendu possible grâce à la nouvelle communauté de communes et à son président, Lionel Mortini, très sensible à la question de la collecte des déchets, qui nous a donné carte blanche. Si ce procédé peut paraître folklorique, il ne faut pas oublier l'objectif premier qui est de diminuer le volume d'ordures ménagères enterrées. Tout le monde est au courant de la crise des déchets que la Corse subit depuis quelques



années et il est donc primordial d'en baisser la quantité. Parmi tous les déchets, ceux qui pèsent le plus sont les biodéchets, c'est pourquoi nous sommes attaqués à cette catégorie en particulier, pour réduire notre tonnage. Ainsi l'attelage mené par Olivier récupère ces ordures séparément du reste, puis elles sont acheminées vers Belgudè avant d'être récupérées par le syndicat de valorisation des déchets en Corse (Syvadec) qui les transporte ensuite jusqu'au centre de compostage d'Aghione, en plaine orientale. Par cette démarche, nous avons pour objectif de récolter environ 200 tonnes de biodéchets durant la saison touristique afin de faire baisser le montant de la facture de traitement des déchets.» Un challenge que relève volontiers Olivier Fondacci. L'éleveur d'ânes et vice-président de l'association pour la reconnaissance de l'âne corse milite depuis des années pour que cet animal retrouve sa place et ses lettres de noblesse dans le paysage insulaire. C'est donc sans hésiter qu'il a répondu positivement à la proposition de Vincent Orabona. «*Enfin, tout s'est enchaîné très vite*, dit-il. *Au départ, nous avons cette discussion au café et ce qui aurait pu passer pour une macagna a pris forme. Nous avons donc présenté ce projet au conseil communautaire qui l'a voté à l'unanimité. Depuis sa mise en place, nous collectons environ une tonne et demie par jour. C'est pas mal, mais ce n'est pas encore assez et nous espérons créer un engouement autour de cette démarche pour atteindre les 2 tonnes/jour et passer la barre des 200 tonnes sur la saison.*» Olivier ne désespère pas d'atteindre cet objectif, car il mise sur le capital sympathie de ses assistants à quatre pattes pour accroître l'adhésion à cette collecte. «*Je crois beaucoup en ce projet. Il faut que les restaurateurs jouent le jeu car tout le monde est gagnant et il faut pérenniser cette démarche. Nous voyons bien que le passage des*

ânes crée de l'animation et c'est bénéfique pour les restaurateurs. Cela fait une animation de plus pour la ville, les enfants viennent les caresser, les touristes les prennent en photo... et c'est quand même plus agréable qu'un camion» souligne-t-il.

Pour l'heure, même si les chiffres espérés ne sont pas encore atteints, Charlie et Pepone voient leur cote de popularité grandir dans l'île Rousse. L'attraction ravit autant les passants que les restaurateurs. «*Tous les jours, nous les attendons avec des carottes pour les récompenser de leur travail. Je pense que c'est une très bonne initiative, on sent une effervescence autour de cette démarche, les clients commencent à le savoir et viennent avec les enfants. C'est une animation pour la ville et un bon geste pour l'environnement*» estime Charlène, serveuse sur la place Paoli. Un avis partagé par Houley qui travaille dans un restaurant de la vieille ville: «*Tout le monde retrouve une âme d'enfant dans ces moments-là. Quand les gens voient passer ces ânes, ils s'arrêtent pour les caresser, ou leur donner quelque chose à manger. C'est une véritable attraction. Et c'est donc très bon pour le commerce.*» Un plaisir partagé par les touristes, également: «*Au début, on était plutôt étonnés de voir passer ces animaux, confie un vacancier. Nous n'avons pas compris tout de suite qu'ils récupéraient les poubelles. Mais je trouve l'idée très intéressante déjà pour l'aspect écologique et aussi pour le tourisme. C'est plus sympa et attrayant de voir passer des ânes qu'un camion bruyant et malodorant.*»

Charlie et Pepone, employés intercommunaux saisonniers dont la célébrité va crescendo, poursuivent donc leur mission de service public estivale. Non sans démontrer au passage aux touristes mal renseignés qu'en Corse, l'âne est utile, rare et précieux. Et qu'il ne se mange pas! ■ Pierre PASQUALINI

SÉCHERESSE

DE L'EXCEPTIONNEL AU FUTUR ORDINAIRE



**Un épisode exceptionnel,
ou bien un avant-goût
de ce que seront désormais
les étés ordinaires ?
Alors que les appels
à rationaliser
- avant de rationner -
l'usage de l'eau semblent
être restés lettre morte,
l'OEHC semble s'orienter
vers le second scénario.
Le pire n'est peut-être
jamais certain, mais
mieux vaut s'y préparer.**

« **U**ne année de référence en matière de sécheresse en Corse », ce sont les mots de Saveriu Luciani, président de l'office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC), qui a profité de la séance du conseil d'administration de l'office, le 21 juillet, pour faire le point sur le contexte hydrique actuel, particulièrement alarmant. Une réunion qui s'est déroulée en présence notamment du président de l'Office de développement agricole et rural de Corse (Odarc) François Sargentini et du président de la chambre d'agriculture régionale Joseph Colombani dans ce contexte qui affecte en premier lieu le monde agricole. À l'heure actuelle, la capacité totale de stockage des barrages corses est de 107 millions de mètres cubes, dont un peu moins de la moitié sont issus des barrages de l'OEHC. Or il reste, dans ces barrages, environ 29 millions de mètres cubes d'eau, soit un taux de remplissage d'environ 65%. En 2016, à la même date, le niveau était de 71%. « On est véritablement dans une année de référence, une année comparable à 2003, où le taux de remplissage était de 52%. En 2007, également année de sécheresse, il était de 62% » soulignait Saveriu Luciani.

Outre ce constat déjà alarmant, on peut noter aussi des disparités entre les régions: les barrages sont remplis à 70% dans le Sud, mais seulement à 60% en Plaine orientale. « Entre Furiani et Ventiseri, la consommation d'eau brute agricole a flambé de 40% par rapport à 2016 et totalise, sur la saison, 45 millions de mètres cubes. Elle atteint, en juillet, 2,5 à 3 millions de mètres cubes par semaine, détaillait le président de l'OEHC. Cette surconsommation est due à une hausse des températures et à l'état de sécheresse des sols. Cette réunion avait donc aussi pour but de faire un point sur ces surconsommations d'eau par les agriculteurs. Il faut savoir qu'à ce rythme-là, on pourrait se retrouver en rupture à la mi-septembre et c'est pour cela que nous appelons les exploitants agricoles de cette région à la responsabilité et à une gestion concertée et raisonnée de l'eau, notamment entre toutes les filières qui ne sont pas toutes demandeuses ». Mais la surconsommation agricole n'est pas la seule en cause, loin de là. Les collectivités ont été aussi recadrées par l'OEHC qui note une hausse des consommations cette année. « Dans le Sud-Est, c'est la consommation d'eau potable des particuliers et des collectivités qui a augmenté de 15% à 20%. Une hausse



certainement due à un accroissement de la population touristique, mais également à un manque de rigueur dans les comportements. Il faut que les collectivités se prennent en main aussi, c'est pourquoi j'ai demandé au président de la communauté de communes du Grand sud, Georges Mela, de convoquer le conseil communautaire, pour un faire un point sur la consommation des collectivités. Ils doivent être plus rigoureux, notamment pour les ports et les espaces verts».

L'OEHC n'est du reste pas le seul à pointer la surconsommation d'eau des collectivités, épinglée en bonne et due forme par un communiqué de la préfecture de Corse-du-Sud, faisant suite à la réunion, le 25 juillet, du comité de suivi de la sécheresse sur le département. Il faisait notamment état d'une consommation qui excédait le «record historique de 200 000 m³ en volume hebdomadaire de 2003, année de référence», en soulignant que la consommation des collectivités était «supérieure de 17% par rapport à l'année dernière et de 28% à celle de 2003». Ce qui, au passage, donne une idée de l'impact réel qu'ont pu avoir les restrictions «imposées» par l'arrêté préfectoral du 9 juin dernier.

Par ailleurs, il ne fait pas de doute, aux yeux de Saveriu Luciani, qu'en fait de sécheresse exceptionnelle, le scénario de cet été ne soit appelé à se répéter d'année en année. Le changement climatique est une réalité et il faut s'adapter. Or, comme le soulignait le président de l'OEHC, la Corse est en retard en matière de gestion de l'eau : «Nous avons, en termes de stockage, 107 millions de mètres cubes alors qu'en Sardaigne, c'est 2 milliards. La question est de savoir aujourd'hui comment, à court ou moyen terme, nous pouvons répondre à un certain nombre de préoccupations. Dans le cadre du programme exceptionnel d'investissement [PEI] nous avons engagé pas loin de 15 M€ pour la Plaine orientale afin de garantir ce que l'on pourrait appeler l'autoroute de l'eau entre le Golu et le sud de la plaine. Ce fleuve est la principale source d'eau de la région et nous

La Corse reçoit, en moyenne, **8** milliards de m³ de précipitations par ans, et **86** millions de m³ sont prélevés pour la consommation soit **1,1%** des précipitations annuelles que reçoit l'île.

Des ressources en eau utilisées provenant à **80%** de prélèvements dans les eaux de surface et à **20%** de prélèvements dans les eaux souterraines.

Près de **-18%** en 10 ans de baisse des débits moyens sur les cours d'eau majeurs.

Environ **5070** ha de surfaces agricoles irriguées sur **35 700** ha de surface équipée, soit environ 15%.

Sources : OEHC ; Ansa Sardegna, Regione autonoma della Sardegna

devons l'exploiter davantage. D'autres travaux importants sont prévus, comme des stations de stockage. Aujourd'hui le plus urgent est de rattraper le retard accumulé par les anciennes mandatures.» Ceci étant, si la Sardaigne a plus d'une longueur d'avance sur la Corse en matière de gestion de l'eau, la situation n'y est pas plus brillante actuellement. Dès le début du mois de juin, l'île-sœur renouait avec une crise hydrique comme elle n'en avait plus connue depuis 1922, avec un déficit pluviométrique allant, selon les provinces, de -30% à -45%. L'été n'avait pas encore débuté que plusieurs exploitations agricoles fortement dépendantes de l'irrigation – selon la Région autonome de Sardaigne, la superficie totale des surfaces agricoles irriguées s'élève à 175 385 hectares – avaient pâti du manque d'eau et les éleveurs éprouvaient déjà des difficultés à nourrir leurs bêtes. Et l'organisation agricole Coldiretti estimait déjà à -40% la perte de production par rapport à 2016. Une tendance qui n'a fait que se confirmer. Le 22 juillet, la Région autonome a été la première à saisir Maurizio Martina, ministre italien des Politiques agricoles, d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble de l'île. La Toscane lui a emboîté le pas. Toutefois, face à la perspective de voir l'exceptionnel devenir l'ordinaire, la Sardaigne vient de dégager une sorte de plan B pour subvenir aux besoins en eau des exploitations agricoles. Son assemblée régionale a approuvé tout récemment un investissement de 30 M€, pour réorganiser le système d'irrigation agricole avec la mise en œuvre de 21 opérations à réaliser dans les 24 mois, qui visent à réduire les pertes de ressource, gagner en efficacité dans l'usage de l'eau et réduire les coûts pour les agriculteurs. Un argument supplémentaire en faveur de la mise en œuvre au plus tôt d'un plan ambitieux pour la Corse où, si elle n'est pas encore catastrophique, la situation a dépassé à présent le stade du «préoccupant». ■

Pierre Pasqualini & Elisabeth Milleliri

22 430

Les chiffres de la semaine
demandeurs
d'emploi tenus
de rechercher un

emploi et ayant ou non exercé une activité dans le mois à la fin juin 2017 en Corse. Soit une augmentation de : 0,4 % sur 3 mois, de 0,2 % sur un mois et de 1,8 % sur un an.

0,2

Les chiffres de la semaine
% d'aug-
mentation
sur un mois

(et + 1,4 % sur un an) en juillet 2017 sur le prix moyen du chariot-type dans la grande distribution en Corse, qui s'établit à 150,99 € a indiqué Corsica Statistica.

6

Les chiffres de la semaine
heures
de palabres
administratives,
entre l'accord de
principe des autori-
tés italiennes et le feu
vert de l'Etat français,
pour que les moyens
de lutte anti-incen-

dies en Corse reçoivent le renfort d'un Canadair venu de Gênes.

ISULA SURELLA Sus aux incendiaires !

Alors que, tout comme la Corse, la Sardaigne est confrontée à une forte pression incendiaire, le président de la Région autonome, Francesco Pigliaru, a lancé le 26 juillet un appel à la population afin d'identifier les pyromanes. « Nous sommes face à des criminels qui se rendent coupables d'attentat contre nous, contre nos paysages, contre notre terre. Le temps de la tolérance, s'il a même jamais existé, doit absolument se terminer. Le Corps forestier est en train d'intensifier ses investigations. Mais il est nécessaire que toute la société insulaire isole ces individus, et aide à leur identification. C'est la meilleure des préventions. » De son côté, Gavino Diana, commandant du Corps forestier, tout en confirmant la « certitude » établie que la majeure partie des incendies de ces derniers jours était d'origine volontaire, a demandé aux citoyens de se mobiliser pour « signaler d'éventuelles situations à risque ». Entre le 16 et le 26 juillet, d'un bout à l'autre de l'île, les incendies ont dévasté près de 3500 ha. ■

Sources : Ansa, Sardinia Post, La Nuova Sardegna

IL FALLAIT LE DIRE

« Quand on voit l'ampleur du feu, comment il a dévalé des collines, remonté d'autres pentes, ravagé le vallon et qu'il s'est arrêté à quelques mètres des habitations, on se dit, heu vraiment, voilà, c'est impressionnant ! » a déclaré le ministre de l'Intérieur, **Gérard Collomb**, au micro d'Alta Frequenza, le 25 juillet. Monsieur Perrichon, sortez de ce corps, vite !!! ■

HAUT

Et qui ils sont ? Ils sont... champions du monde ! Les jeunes joueurs de foot U15 de l'Athletic club Ajaccio qui participaient à la Gothia Cup, à Göteborg (Suède) du 15 au 22 juillet, ont remporté la finale face au club de Vincennes. Pour ce tournoi considéré comme la « Coupe du Monde des jeunes », 204 formations étaient en lice.

BAS

Il en est qui, lorsqu'ils ont apparemment touché le fond, s'obstinent encore à creuser. Ainsi Christophe Barbier, toujours prompt à piocher laborieusement dès lors qu'il s'agit de la Corse, a cru bon, sur BFMTV, de sanctionner Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse, d'un « 6 sur 20 », lui prêtant d'avoir réclamé « des Canadairs ! des Canadairs ! L'Etat ! ». Et de lancer « mais quand la Corse sera indépendante, M. l'indépendantiste, vous les achèterez comment, vos Canadairs ? » Amusant, cela dit, de voir ce petit Scaramouche se piquant de jouer au maître d'école confondre si malencontreusement la demande de mise en œuvre d'un mécanisme européen de protection civile et l'appel pressant à la bonté de l'Etat français, ou s'avérer incapable de faire la distinction entre « autonomie » et « indépendance ». On frémit à l'idée qu'il aurait pu devenir journaliste...

FRAGILE

À la fin mars 2017, le cumul sur 12 mois du nombre de défaillances d'entreprises en Corse était de 452, soit une hausse de 25,8 % par rapport à la période d'avril 2015 à mars 2016 alors que dans le même temps, au plan national, les défaillances ont diminué de 6,4 %. De plus, sur cette même période, les tribunaux d'Ajaccio et Bastia ont jugé 182 procédures de liquidation judiciaire. Si, en cumul sur un an, la comparaison des défaillances dans l'île entre le quatrième trimestre 2016 et le premier trimestre 2017, indique qu'elles n'ont pas progressé, elles n'en restent pas moins à un niveau élevé. Principaux secteurs d'activité à enregistrer les plus importantes parts de défaillances : le commerce et la réparation automobile (25,5 %), la construction (23,6 %), l'hébergement et la restauration (18,9 %). Source : CorsiStat.



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRANDO en date du 28 juin 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SELENA,
SIÈGE SOCIAL : Curcianella, BRANDO [20222]

OBJET : L'activité de location à caractère saisonnier de biens immobiliers, en France ou à l'étranger, la fourniture de prestations liées à la location de biens immobiliers à caractère saisonnier, la location de biens immobiliers à usage d'habitation.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : ANTONIO SPINELLI, demeurant Lieu-dit Curcianella, BRANDO [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/06/2017, il a été constituée la SCI dénommée **LES ECUREUILS**. **Siège social :** résidence les vallons du macchione bat 2 20600 Bastia. **Capital :** 1euro. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mme Claudine VINCEN-SINI, résidence les vallons du macchione bat 2 20600 Bastia. ; Mme DIDIER LENOIR, résidence les vallons du macchione bat 2 20600 Bastia. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/06/2017, il a été constitué la SCI dénommée **SCI NICOSYL**. **Siège social :** 32 lotissement tozza alta lieu dit travo 20240 Ventiseri. **Capital :** 100euros. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mlle SYLVIE OSMACKOFF, 32 lotissement tozza alta lieu dit travo 20240 Ventiseri. M. NICOLAS BETAYAN, 32 lotissement tozza alta lieu dit travo 20240 Ventiseri. **Cessions** soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 04



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud], "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, 04/07/2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 07 Juillet 2017 Dossier 2017 21344 Référence 2017N 276, a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SAS A SULANA
Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.

Capital social : Le capital social est de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Siège Social : Le siège social est fixé à AJACCIO [Corse du Sud] lieu-dit "A Renasca" - Chemin d'Acqualonga.

Objet Social : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce.

Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années

Clauses d'agrément : Toute cession d'actions au profit de toutes autres personnes que les descendants est soumise à l'agrément de l'assemblée extraordinaire des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient. Chaque action donne droit à une voix. Le premier président de la société est Monsieur **Lucien COLONNA** demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] Lieudit "A Renasca" - Chemin d'Acqualonga, Mezzavia.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI.
Notaire.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination sociale :** Q.P.C. - **Capital :** 1.000 euros, composé exclusivement d'apports en numéraire - **Siège social :** Les Jardins d'Oletta à [20232] OLETTA - **Objet :** la prise de participation dans toutes structures juridiques agréées - **Durée :** 99 années - **Gérant :** Ange SANTINI, demeurant à BORGIO [20290] 62 Lotissement U Stagnu - **Les parts sociales** ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné dans les conditions prévues pour les assemblées générales extraordinaires - RCS BASTIA.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 06



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud], "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 04 JUILLET 2017, enregistré le 07/07/2017 Dossier 2017 21343 Référence 2017 N 00275 a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI U PIUVANU
Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Siège Social : AJACCIO [Corse du Sud] lieu dit « A Renasca » - Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia

Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur **Lucien COLONNA**, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud], Lieudit "A Renasca" - Chemin d'Acqualonga, Mezzavia

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI.
Notaire Associé.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 19/07/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ATELIER D'ARCHITECTURE MB - SAS D'ARCHITECTURE

Siège : LIEU-DIT PORTOVECCHIACCIO, 20137 LECCI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur **Boris MOTHE** demeurant LIEU-DIT PORTOVECCHIACCIO, 20137 LECCI

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

N° 08

TIKICHA
Société Civile
Au capital de 1000.00 Euros
Siège social : A Cuditeda - Picchio
20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Alata du 18 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TIKICHA

Forme sociale : Société Civile

Siège social : A Cuditeda - Picchio - 20167 Alata

Objet social :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 Euros,
Gérant : Monsieur **SALINI Franck**, demeurant Lieu-dit Picchio - Route de San Benedetto - 20167 Alata, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le Gérant,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 05-07-2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale :

CASTELLU NOVU

Siège social : Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA

Objet social : L'acquisition de tous terrains, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains, L'acquisition, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, L'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers,

Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles et/ou droits immobiliers devenus inutilitaires à la société au moyen de vente, d'échange ou apport en sociétés,

L'acquisition par tous moyens et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ainsi que les parts sociales, parts d'intérêts, droits mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion des parts de sociétés en nom collectifs,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr **Julien, Noël RIPOCHE**, demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA, Madame **Stéphanie TIBERI** (épouse RIPOCHE), demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 10



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires associés
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 21 juillet 2017 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ANDREA**

Objet : - L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Le **siège social est fixé à :** VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], Chemin des Crêtes.

Durée : 99 ans

Capital social : DEUX CENTS EUROS [200,00 EUR]

Apports en numéraire :

Monsieur Gilbert André FERRANDI.

La somme de QUATRE VINGT SEIZE EUROS [96,00 EUR].

Mademoiselle Andréa FERRANDI.

La somme de HUIT EUROS [8,00 EUR].

Madame Valérie FERRANDI.

La somme de QUATRE VINGT SEIZE EUROS [96,00 EUR].

Gérants : Monsieur **Gilbert André FERRANDI** et Mademoiselle **Andréa FERRANDI**.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La **société sera immatriculée** au RCS de BASTIA.

Pour avis,
le notaire.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **ELAK ELEC**
Siège social : 5 Montée Rastello, 20169 BONIFACIO **Forme :** SASU **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** Tous travaux d'électricité **Président :** Monsieur **Mohamed EL AKHDAR** demeurant : 5 MONTEE RASTELLO, 20169 BONIFACIO élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 12



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION : **MDL INVEST**

CAPITAL : UN MILLION NEUF CENT MILLE QUATRE VINGT QUINZE EUROS [1.900.095 €] divisé en CENT TREIZE [113] actions de SEIZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS [16.815 €] chacune.

APPORT : En nature

SIEGE : PORTO-VECCHIO [20137] - 2, rue Joseph Pietri

OBJET : L'acquisition et la gestion de tous droits sociaux, prises de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ; La prestation de services, représentations, intermédiaires, publicité, gestion administrative ou comptable ; l'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ; tout associé titulaire d'une action d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. L'associé peut assister aux assemblées, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme d'une inscription nominative. Un associé peut se faire représenter par un autre associé non privé du droit de vote ou par un tiers ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

AGRÉMENT : Le transfert de titres à des tiers à quelque titre que ce soit, est soumis à un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité requise pour les décisions extraordinaires **PRÉSIDENT :** Madame **Stéphanie RAFFAELLI** épouse DE PERETTI DE LA ROCCA, demeurant Lieu-dit Pruno - 20114 Figari **DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur **Jean-Baptiste DE PERETTI DE LA ROCCA**, demeurant Lieu-dit Pruno - 20114 Figari **IMMATRICULATION :** Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARTENE en date du 24 juillet 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **VP,**

SIEGE SOCIAL : Route de Foce, SARTENE [Corse]

OBJET : Menuiserie, Plâtre, Peinture, Carrelage, Agencement

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRÉSIDENT : Monsieur **Pierre VESPERINI**, demeurant route de Foce, Lieu-dit Caldarazzu, SARTENE [Corse],

AGRÉMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 14



B. LEONELLI
Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.

DÉNOMINATION : **D.G.F.M.**

SIEGE SOCIAL : VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Les Terrasses de Funtanone, Bât A. **OBJET :** **L'objet social est :** La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide, petite restauration, bar, cafétéria, débit de boissons licence IV.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 1.000 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €

APPORTS EN NATURE : Néant.

PRÉSIDENTE : Monsieur **Damien, Benoît GIORGI** né le 9 juillet 1990 à BASTIA [Haute-Corse] demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Les Terrasses de Funtanone, Bât A.

IMMATRICULATION au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention,
Le Président.

N° 15

"AXOR"

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 30.000 €uros

Siège social :

Sarrola-Carcopino - 20167

ZI de Baléone

Lotissement Pasqualini

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 24 juillet 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DÉNOMINATION : **AXOR**

SIEGE SOCIAL : SARROLA-CARCOPINO [20167] ZI de BALEONE - Lotissement Pasqualini

OBJET : La Société a pour objet toutes activités relatives à l'exploitation des énergies renouvelables et notamment toutes études, réalisations et exploitations d'ouvrages hydrauliques tels que retenues d'eau, microcentrales, réseaux de distribution, toutes opérations d'équipement hydroélectriques et génie civil et généralement, toutes opérations s'y rapportant

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu aux articles 12 à 14 des statuts

CAPITAL : 30.000 €uros divisé en 1000 parts de 30 €uros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire **GERANCE :** Messieurs **Toussaint LUCIANI** demeurant à CAURO [Corse du Sud], Place Mascaroni et **Christian ROUX** demeurant à LARAGNE [Hautes Alpes], 70 avenue de Provence ont été nommés co-Gérant de la Société.

La **Société sera immatriculée** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis,
La Gérance.

N° 16

VANINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence A Sulana
Route de Ville di Pietrabugno,
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25 juillet, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **VANINA**

Siège social : Résidence A Sulana - Route de Ville di Pietrabugno, 20200 BASTIA

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Marie Tomasinì, Résidence A Sulana, Bât B, route de Ville di Pietrabugno, 20200 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

N° 17

SCI "J.R MUSELLA"

Société Civile

Au capital de 1200 euros

Siège social :

Chez Monsieur **SIMONI Barthélémy**
Lieu-dit Santa Poggiale, 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2017 à Figari, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **"J.R MUSELLA",**

Forme sociale : Société Civile

Capital social : 1200 euros

Siège social : Chez Monsieur **Barthélémy SIMONI** - Lieu-dit Santa - Poggiale - 20114 FIGARI,

Objet social : L'achat et la location de locaux, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie de création, d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Co-gérance : Mademoiselle **SIMONI Angellina, Jeannine**, demeurant Immeuble Catherine, 20114 FIGARI, née le 01/01/1978 à Figari, de nationalité française,

Et Mademoiselle **SIMONI Christine Laure**, demeurant PETRA GROSSA, 20114 FIGARI, née le 26/03/1988 à BASTIA, de nationalité française,

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Co-Gérance,

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 11 JUILLET 2017, enregistré à SPFE D'AJACCIO le 11 juillet 2017 Dossier 2017 21707 référence 2017 N 281, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **SECONDI TOMI**

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)
Siège Social : AJACCIO (20090), Résidence Impériale - Bâtiment C3 - rue des Anémones

Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur **Jean Michel SECONDI**, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), Résidence Impériale Bât C3 - rue des Anémones Mademoiselle **Marie-Paule TOMI**, demeurant à GROSSETO PRUGNA (Corse-du-Sud), 136, Domaine d'Alzone - Porticcio

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY, Notaire Associé.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 27-06-2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **A CAMPA**

Siège social : Les 4 portes, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Mme **Soline MEYER**, demeurant Résidence A Murella, Bât B, Rue du Commandant Quilici, 20137 PORTO-VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

S.R. BUSINESS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seings privés en date à BASTIA du 10 juillet 2017, pour une durée de 99 années, d'une SARL qui sera **Immatriculée** au R.C.S. de BASTIA, dont le **siège social** est à BASTIA (20200), 18 rue César Campinchi, dénommée **S.R. BUSINESS** au **capital** de 10.000 €, ayant notamment pour objet le négoce d'articles d'habillement, accessoires, de chaussures de sport et/ou à usage sportif, de tout matériel, équipements et/ou articles de sport, de loisir, de prêt à porter, produits d'horlogerie et/ou de bijouterie et la prise d'intérêts ou de participations de toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet et sous quelque forme que ce soit.

Les fondateurs ont nommé en qualité de co-gérants : Monsieur **Laurent RONCAGLIA**, né le 28 août 1972 à BASTIA, de nationalité française, demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200), 47, route du bord de mer ; Monsieur **Cyril SOLIER**, né le 24 juillet 1974 à BASTIA, de nationalité française, demeurant à BASTIA (20200), 10, Boulevard Auguste Gaudin, qui disposent de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/07/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **VILLAS GRACIEUSE**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE : Villa U Ceppu, Lieu-dit Tramaricia - Route d'AJaccio à Calvi [20260]

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger la gestion hôtelière et para-hôtelière, résidence hôtelière ou autre forme, la vente de produits artisanaux, d'accessoires d'habillement et pour la maison, toutes activités annexes ou complémentaires, et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés.
PRESIDENT : Monsieur **Jean-Marie GRECO**, demeurant Villa U Ceppu, Route d'AJaccio - 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/05/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **JLA IMMOBILIER**

Siège social : Rue des Magnolias, EHPAD Budiccioni, 20090 AJACCIO

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Gérance : Mr **Jean-Louis (fils) ALBERTINI**, demeurant 9, Avenue du Maréchal Sebastiani 20200 BASTIA,
Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 18 JUILLET 2017, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 19 JUILLET 2017, 2017N 00300 a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **ELO**

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €)

Siège Social : ALATA (20167), Les Collines de Trova, Lotissement LUCIANI, Villa numéro 12

Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Madame **Elodie Céliodora Dominique MOREIRA** épouse BACCARELLI, demeurant à ALATA (Corse-du-Sud), Les Collines de Trova - Lotissement LUCIANI, Villa numéro 12

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY, Notaire associé.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 24/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

INGENIERIE CONSEIL COORDINATION

Siège social : Résidence Le Flore et Sens, Bât A, rue Maréchal Juin, 20600 BASTIA

Objet social :

- Ingénierie, études techniques,
- Activités des économistes de la construction,
- Toutes opérations d'assistance et assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros

Gérance :

Mme **Stéphanie TIBERI** (épouse RIPOCHE), demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André 20620 BIGUGLIA,
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 24/07/2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** **SCI MALAKA** **Objet social :** Acquisition et gestion de biens immobiliers et toutes opérations pouvant si rattacher directement ou indirectement à cet objet. **Siège social :** Lieudit Corcone, 20169 Bonifacio. **Capital :** 502000 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** M. **NANGLARD Laurent**, demeurant Lieudit Corcone, 20169 Bonifacio, Mme **NANGLARD Karine**, demeurant rue Archivolto, 20169 Bonifacio **Clause d'agrément :** Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés **Immatriculation** au RCS d'AJaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 05-07-2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CASTELLU NOVU

Siège social : Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA

Objet social : L'acquisition de tous terrains, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains,

L'acquisition, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtis ou non bâtis. L'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles et/ou droits immobiliers devenus inutilitaires à la société au moyen de vente, d'échange ou apport en sociétés. L'acquisition par tous moyens et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ainsi que les parts sociales, parts d'intérêts, droits mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion des parts de sociétés en nom collectifs,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr **Julien, Noël RIPOCHE**, demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA; Madame **Stéphanie TIBERI** (épouse RIPOCHE), demeurant Résidence Funtana di Frati, Route de Saint André, 20620 BIGUGLIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI " LDS "**

Siège : Résidence Casaluna 4 - Lot n° 1 - Avenue de Borgo - 20290 Borgo

Objet : L'acquisition de tous immeubles, de tous biens immobiliers et mobiliers ainsi que de tous terrains, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 5.000 Euros

Gérance : Monsieur **Sylvain DUPONT** demeurant Résidence U Levante - Appartement 116 - Bloc 20 - Route de la Marana - 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

ADDITIF AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 12/07/2017, il a été constitué :

**LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
TABAC LE LYAUTEY**

OBJET SOCIAL : La vente de tabacs, journaux, jeux de hasard, Loto, papeterie, articles de souvenirs et articles divers

SIEGE SOCIAL : Immeuble MASSENA II, Avenue Maréchal LYAUTEY, 20090 AJACCIO

CAPITAL : 10000 euros

GERANCE : Monsieur **Sébastien CASSAGNE**, né le 18/04/1989, à Ajaccio, demeurant résidence la Closerie, avenue Maréchal LYAUTEY, 20090 Ajaccio, de nationalité française

ASSOCIE EN NOM : Madame **Josephine Jeanne CASSAGNE**, née le 10/03/1991 à Ajaccio, demeurant lieu dit Balcona, 20151 ARRO

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : CAIPTURE**
Siège social : 88 allée des orchidées, 20290 BORGO **Forme :** SAS **Capital :** 10000 Euros **Objet social :** édition de logiciels, maintenance de logiciels édités par la société, conseil dans le domaine des systèmes informatiques **Président :** Monsieur **Christophe CRESSEND** demeurant : 31 rue Lagrange, 33000 BORDEAUX élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Monsieur **Emmanuel DUPERRAY** demeurant : 14 rue Etienne de la Boétie, 33240 SAINT LAURENT D'ARCE **Directeur Général Délégué :** Monsieur **Pierre HUBER** demeurant : 340 rue André Malraux, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC **Admission :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. **Clauses restreignant la libre cession des actions :** Toute cession des actions même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés présents ou représentés, disposant du droit de vote. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE CORSE SOFICORSE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 600.000 Euros

Siège social : Résidence 1er Consul

Bât A3 - Quartier Candia

Ajaccio (Corse du Sud)

R.C.S. : Ajaccio B 353 444 920

Suivant délibération des associés en date du 30 juin 2017, Monsieur Stéphane CESARI, demeurant à Eccica-Suarella (Corse du Sud) Lieu-dit Murella, a été nommé co-gérant pour une durée illimitée.

Pour Avis, La Gérance.

CORSE ARMOR

Société Civile Immobilière

Au Capital de 2.000,00€

Siège Social : Avenue Marechal

Lyautey, Le Lannes 1, Résidence

Lyautey - Chez M. Jean Mattei

RCS Ajaccio 812 717 536

CHANGEMENT D'UN GERANT

Aux termes d'un Procès-Verbal de Délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 avril 2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 13 juillet 2017, dossier 2017 22093, référence 2017 N 00290, les associés de la société ont nommé, à compter du 09 avril 2017 comme unique gérant Madame Véronique JULLIARD, veuve MATTEI, demeurant à PARIS (15ème arrondissement), 44, rue Ginoux, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Patrick MATTEI, décédé.

Pour avis, Le Gérant.

LE GALET

SARL au capital de 120000,00 Euros

ZA de Puretone, Allée 29 Box B,

20290 Borgo-518246673 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/07/2017 il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur Dominique CHAUMONT, demeurant 20 rue du 8 mai 1945, 62880 ANNAY, et Gérant Monsieur Adrianus de BRUIN, demeurant 3291 CD STRIJEN, 13A KEIZERSDIJK PAYS BAS à compter du 10/07/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MEZZANA PAIN CHAUD

SARL au capital de 7.623 Euros

Siège social : Mezzana Gare

Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia

389 169 475 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2017, l'associée unique a nommé Mr César TRAMONI, demeurant Mezzana Gare 20167 SARROLA-CARCOPINO, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Angèle, Marie PADOVANI (épouse TRAMONI), démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

RFM AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège social :

13, Les Jardins de Santa Lina

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

384 012 332 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 3 juillet 2017, l'associé unique a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Frédéric SCHLESINGER, demeurant 149 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET, en remplacement de Monsieur Richard LENORMAND démissionnaire. Modification sera faite au RCS DE AJACCIO.

Le Représentant légal.

SOCIÉTÉ CIVILE MULINACCIU

Société Civile Immobilière

Au capital de 152,45 €

Siège Social :

Ajaccio (Corse-Du-Sud),

Le Salario, Villa L'orca,

RCS Ajaccio 428 190 920

CHANGEMENT D'UN GERANT

Aux termes d'un Procès-Verbal de Délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 13 juillet 2017, dossier 2017 22095, référence 2017 N 00291, les associés de la société ont nommé, à compter du 1er juin 2017 en qualité de gérant Monsieur Julien BALZANO et Monsieur Frédéric BALZANO demeurant tous deux à AJACCIO (Corse-du-Sud), Route du Salario, Villa l'Orca sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Christian BALZANO, démissionnaire.

Pour avis, Le Gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

CORSE ARMOR

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.000,00 €

Siège Social : Avenue Marechal

Lyautey, Le Lannes 1,

Residence Lyautey

Chez M. Jean Mattei

RCS Ajaccio 812 717 536

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un Procès-Verbal de Délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 avril 2017, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 13 juillet 2017, dossier 2017 22093, référence 2017 N 00290, les associés de la société ont transféré le siège social de ladite société anciennement domicilié à AJACCIO (Corse-du-Sud), Avenue Maréchal Lyautey, Le Lannes 1, Résidence Lyautey chez Monsieur Jean-Pierre MATTEI à l'adresse suivante **GROSSETO-PRUGNA (Corse-du-Sud), PORTICCIO, 10, Résidence Les Candillelli**, constituant le nouveau siège social.

Pour avis,

Le Gérant.

TENDANCE DECO

SARL Unipersonnelle

Au capital de 200,00 Euros

19, Rés Prunelli 1, Cauro,

20166 Porticcio

504330119 R.C.S. Ajaccio

Par décision du Gérant en date du 05/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Immeuble Nice Premier A, 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE** à compter du 10/07/2017.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

PHARMACIE DE CALACUCCIA

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

Au capital de 37.500.00 €

Siège social : Costa Al Molino

Route de Cuccia, 20224 Calacuccia

802 607 093 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 10 juillet 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/07/2017, de 43 RUE VALDONIELLO CALACUCCIA, CALACUCCIA (Corse), à **COSTA AL MOLINO - ROUTE DE CUCCIA - 20224 CALACUCCIA.**

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

A MURZA DI SPANU

SCI à capital variable

de 300000,00 Euros

60, Résidence du Golf,

Route de Spano, 20260 Lumio

807393632 R.C.S. Bastia

Siège : AMDS

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **4 ORSO LONGO, SANT'AMBROGGIO, 20260 LUMIO** à compter du 15/07/2017. **Gérance :** Monsieur Dominique VERDERA, demeurant 4 Orso Longo, Sant'ambroggio, 20260 LUMIO. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

"BIZZARI NAUTIC"

SARL au capital de 700.000.00 EUR

339 428 484 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 20/07/2017, le siège social a été transféré, à compter du 20/07/2017, de « lot Panchetta Baleone, Sarrola-Carcopino, 20167 MEZZAVIA » au « **lieu-dit Campo Dell'Oro, RN 196, Route de Sartene, 20000 AJACCIO** ».

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

AVIS

Le 30.06.2017, l'âge de la sarl Abrepc, capital 1000 €, cz mr darnaud marc ldt teghia route du village 20600 Furiani, 823252176 rcs Bastia, transfère le siège social à **route Strada Vecchia - 12 - 20290 Borgo.** Rcs Bastia.

DI LEGNU

SAS au capital de 4500 €

Siège social : Lieu-Dit Campanule

20620 Biguglia

RCS Bastia 819522608

Par décision de l'AGE du 24/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social au **LIEU DIT CORSO 20232 OLETTA**, à compter du 24/07/2017. Modification au RCS de BASTIA.

AVIS DE CESSION

N° 43

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 20 juillet 2017, enregistré à BASTIA, le 21/07/2017, a été cédé par Madame Maryse Berthe Jeannine MARIANI, commerçante, demeurant à BASTIA (20200) chemin de Montepiano Maison Lorenzi. Née à BASTIA (20200), le 19 juin 1945. Veuve de Monsieur Joseph Bernard FILIPPI et non remariée. A la Société dénommée JBS, Société par actions simplifiée au capital de 3000 €, dont le siège est à BASTIA (20200), 1 rue Abbatucci, identifiée au SIREN sous le numéro 828 060 640 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Un fonds de commerce d'armurerie exploité à BASTIA (20200), 1 rue Abbatucci, lui appartenant, connu sous le nom commercial "ARMURERIE FILIPPI", et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BASTIA, sous le numéro 399 899 475, comprenant : * L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ; Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation ; Le fonds de commerce est vide de toutes marchandises. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er juillet 2017.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-NEUF MILLE EUROS (89.000,00 EUR),
- au matériel pour MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 44

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO, du 19/07/2017, - Mr Mickaël Toussaint Edmond TORRE, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167), Lieu-dit Chiosu Communu, Plaine de CUTTOLI, né à AJACCIO (20000), le 21 novembre 1986, de nationalité française,

A VENDU A : La société dénommée TABAC BOULANGERIE DE L'EMPEREUR, SNC au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à AJACCIO (20000), Résidence Les Jardins de l'Empereur, Immeuble Le Laëtitia, immatriculée au RCS AJACCIO 824 145 460, représentée par Mme Martine DUCHÉ, gérante. Un fonds de commerce de "librairie, papèterie, articles pour fumeurs, bazar, imprimerie express, journaux, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs et jeux nationaux" sis AJACCIO (20000), Résidence Les Jardins de l'Empereur, Immeuble Le Laëtitia, moyennant le prix de CINQUANTE MILLE (50.000,00) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19/07/2017. Les oppositions éventuelles seront adressées AJACCIO (20000), Résidence Les Jardins de l'Empereur, Immeuble Le Laëtitia.

Pour insertion,

N° 45



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 13 juillet 2017, enregistré SIE BASTIA, le 19 juillet 2017 dossier 2017/21283 référence 2017N00295.

La Société J.M.R, Société à responsabilité limitée capital 10.000,00 €, dont le siège est à OLETTA (20232), La Bastide c/o Mr Jean Michel JACOBELLI, immatriculée au RCS de BASTIA 538 245 390.

A cédé a :

La société DAR MAMA, Société par actions simplifiée capital 1000 €, dont le siège est à SAINTFLORENT (20217), route de la Cathédrale BP 38, identifiée au SIREN immatriculée au RCS de BASTIA 830 077 020.

Un fonds de commerce de salon de thé exploité à SAINT-FLORENT (202017) Résidence Sainte Anne connu sous le nom commercial "Pause Café" et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de BASTIA 538 245 590.

Propriété et jouissance : 1er juillet 2017 Moyennant le prix principal de 65.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 35.000,00 € et au matériel pour 30.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 46



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 17 juillet 2017, enregistré à BASTIA le 20 juillet 2017, dossier 2017 21568, référence 2017 A 00969, Monsieur Jean-Pierre GIANNELLI demeurant à BASTIA (20600) Paese-Novu - Bât N1 - Lupino, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 316 083 088, a cédé à la société "EXPLOITATION 2B MUSIQUE" société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le siège social est à BASTIA (20600) Immeuble Lucchetti - Avenue de Libération - Lupino, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 340 035 096, un fonds de commerce de location, vente et réparation d'instruments de musique - vente de partitions musicales à l'enseigne "2B MUSIQUE" sis à BASTIA (20600) Immeuble Lucchetti - Avenue de Libération - Lupino, moyennant le prix de 200.000 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 juillet 2017.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA (20200) 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 47

LIA

S.A.S. au capital de 100 €
12, rue Saint Jean - 20200 Bastia
819 559 741 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant AG en date du 5/7/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.000 €.

Le capital social est fixé à la somme de 1.100 € divisé en 110.000 actions de 1 centime d'euro chacune.

N° 48

L'ORTU

SARL au capital de 7622 EUR
Siège social : Pinarello, 20144 Zonza
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio B 383 792 0256

L'AGE du 28 06 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de la société pour le porter à 150.000 euros et de modifier les articles 8 et 9 des statuts. Procès-verbal sera déposé au Greffe du TC d'Ajaccio.

Pour Avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 49

OB3

SAS au capital de 100 euros
Siège social :
3, rue Georges Bernard Shaw
75015 Paris - 538 699 612 RCS Paris

Aux termes d'une décision en date du 01-01-2017, l'associée unique a décidé à compter de ce jour :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, "OB SERVICES",

- de supprimer l'ancien objet pour le remplacer par "Toutes prestations de service ayant trait à la sécurité, la maintenance, l'entretien, la location de véhicules avec chauffeur",

- de transférer le siège social 3, rue Georges Bernard Shaw, 75015 PARIS au 9, avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA. Et de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 5 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 538 699 612 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS BASTIA. **Président :** Mr François ALBERTINI, demeurant Route de Lucciana, dite Route du Village, 20290 LUCCIANA.

Pour avis, Le Président

N° 50

SUARALTA PAIN CHAUD

SAS au capital de 2.000 €uros
Siège social : Mezzana Gare,
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzana
RCS Ajaccio 800 399 685

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 01/07/2017 Mr César TRAMONI, demeurant Mezzana Gare 20167 SARROLA-CARCOPINO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mlle Cécilia, Marie TRAMONI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 51

FC HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000.00 €
Siège social : 6, Rue François PIETRI
Résidence Prince IMPERIAL
20090 Ajaccio
829 879 683 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 20 juillet 2017, il résulte que : Le capital a été augmenté par apport en nature suivant contrat d'apport en date du 15 juin 2017. En conséquence, les articles 6 et 7 des ont été modifiés de la manière suivante :

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2000) euros.

Il est divisé en deux cents (200) actions de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cent deux mille (102.000) euros.

Il est divisé en dix mille deux cent (10 200) actions de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 10200, toutes de même catégorie et attribuées à l'associé unique.

Il a été également procédé à la nomination de Commissaires aux comptes.

- Monsieur Alain DE MARI, domicilié à AJACCIO (Corse) Avenue Dr Noël FRANCHINI Lieudit Strette, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que :

- Madame Marie Josée CASANOVA, domiciliée à AJACCIO (Corse) 4 boulevard Masséria, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 52

FENICE 88

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.200 €
Siège social : Presqu'île de Palma,
Lot n° 35, Ile de Cavallo
20169 Bonifacio

Société antérieurement constituée par acte du 6 novembre 1987 sous la forme d'une société de droit italien ayant pour dénomination FENICE 88 SRL, immatriculée au Registre du Commerce de Milan sous le numéro 09011170157, dont le siège social était à MILAN (Italie) via la Regina Giovanna n. 9.

Par assemblée générale du 17 mai 2017 son siège social a été transféré en France, elle a été transformée en société civile de droit français sans création d'un être moral nouveau, ses nouveaux statuts ont été adoptés, elle continue d'exister sous sa nouvelle forme et sera régie par les lois françaises et par ses statuts, avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FENICE 88 **Capital :** 10.200 € en numéraire **Siège social :** Presqu'île de Palma, lot n° 35, Ile de Cavallo - 20169 BONIFACIO **Objet :** l'acquisition, la gestion, la location de tous immeubles **Durée :** jusqu'au 30 juin 2050 **Gérant :** Monsieur Filippo ARNABOLDI, demeurant 20E 68th rue, apt 10B, New York (Etats-Unis) **Cessions de parts :** agrément par les associés pour les cessions à des tiers. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

1, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia
Tel : 04.95.34.84.34

Par acte contenant décisions unanime des associés du 25 juillet 2017 de la société REPAR ET LOC', SAS au capital de 36.000 €, ayant son siège à BASTIA (20600) - Lotissement Freimout et immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 751 782 939, il a été décidé qu'à compter du même jour de nommer M. Jean-Noël FONTAN, demeurant à BASTIA (20200) - Le San Gaetano - Bâtiment B3, Route de Cardo, Directeur Général de la société pour une durée illimitée ; Refondre intégralement les statuts de la société REPAR ET LOC'.

S'agissant des conditions d'admission aux assemblées, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom ; Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

N° 54

CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Immeuble les Flots,
20145 Sari-Solenzara
523 582 740 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale a décidé :

- de remplacer à compter du 30 juin 2017 la dénomination sociale SARL CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE par **CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE** et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de nommer Monsieur Pierre, Alain DE-BEURME, demeurant Cavu, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO en qualité de Président en remplacement de Monsieur Yannick GOUGELET, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

N° 55

THEODORE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Résidence Mona Lisa
Bd Benoîte Danesi, 20200 Bastia
RCS Bastia 812 142 453

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/17, l'Assemblée Générale mixte des associés a décidé :

- qu'en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société ;

- d'augmenter le capital social d'une somme de 59.000 € pour le porter de 1000 € à 60.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ;

- de réduire le capital social de 60.000 € à 20.000 € par voie de réduction du nombre de parts ;

- de procéder à une refonte des statuts suite aux modifications effectuées ci-dessus.

Pour avis, Le Président.

N° 56

S.E.E.H.C

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.000.00 €
Siège social : Rte de Calvi
20220 Ile-Rousse
439 410 200 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique du 12 décembre 2016, il résulte que :

- La société a étendu l'objet de la société à l'activité de société holding animatrice, la dénomination de la société est devenue **V.O.I.**

Monsieur Vincent ORABONA a été nommé Président en remplacement de Madame Marie Claire ORABONA, démissionnaire.

- Le siège a été transféré de Route de Calvi, 20220 l'Ile-Rousse à **c/o Monsieur Vincent ORABONA, Allée Charles De Gaulle, 20220 l'Ile-Rousse.**

En conséquence, les articles 2, 3, 4 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 57

CONTINENTALE AUTO-LOCATION «COTAL»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 600.000 euros
Siège social : Chez G.A.I
Aéroport de Poretta
Europcar - Lucciana - 20290 Borgo
RCS Bastia 332 266 220

Suivant décisions en date du 30 juin 2017, l'associée unique a nommé la société BF AUDIT PARTENAIRES, société par actions simplifiée au capital de 100.000 EUR, ayant son siège social 23, Avenue de Poumeyrol Batiment C - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE, prise en la personne de son Président M Frédéric BREJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Didier FALCONNET, démissionnaire, la société VEAMA, commissaire aux comptes suppléant ayant fait part de son désir de ne pas être nommée en remplacement de ce dernier, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Pour avis, La Gérance.

N° 58

S.C.C.V. LE ROYAL PALM

Société Civile
de Construction Vente
Au capital de 1.000 €
Siège :
Zone Industrielle de Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
815396163 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 25/07/2017, il a été décidé de :

- transférer le siège social au **06 Avenue Pascal Paoli, 20000 AJACCIO.**

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable la société 3M PARTNERS, SAS au capital de 1.000 €, sise 6 avenue pascal paoli 20000 AJACCIO N°829696731 RCS de AJACCIO représentée par M. MAZZONI Jean-christophe en remplacement de M. GILLES Colombani démissionnaire. Mention au RCS de AJACCIO.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 59

SARL FERRONNERIE E.C.L.A

SARL au capital de 5000 Euros
Ildt lenza lungha, 20600 Furiani
788613107 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGO en date du 27/01/2017, les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur gottardi 435 route superieure de cardo, 20200 Bastia, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Autres modifications : l'assemblée générale du 27 janvier a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter de ladite assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 60

CYGISA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social :
Centre Commercial La Poretta
20137 Porto-Vecchio
451 156 525 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2017 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er juillet 2017 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame BARTOLI Gilberte, demeurant : La Croix, 20137 Lecci, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à : Centre Commercial la Poretta, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 61

AF ARCHITECTURES

SARL à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Porticcio, 5 Allée du Belvédère
Résidence du Golfe
20128 Grosseto-Prugna
528232788 RCS d'Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2017, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

VIACARA 2B

Siège social : Spar de Montésoro
Bastia - 20200 Bastia
RCS 435 307 574

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr VIACARA ANDRE né le 17-09-1954 à Bastia (2B) demeurant à Lotissement de la Marana - 20290 Lucciana a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2016 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 63

SARL PREMIUM

Société en liquidation
Au capital de 3000 euros,
Siège social : Route de Muratello,
Résidence Sakura Pont de Bala,
20137 Porto-Vecchio,
Siège de la liquidation :
Lieu-dit Vetta, Trinité,
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 800 835 407,

L'assemblée générale du 27 janvier 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 64

I LARICCI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Capital : 1040 Euros
Siège social : Hameau de Vizzavona
20219 Vivario (Haute-Corse)
R.C.S : Bastia B 402 278 162

Par décision collective en date du 25 juillet 2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30 juin 2017, donné quitus et déchargé de son mandat, Monsieur Marcel ROURE liquidateur, demeurant à AJACCIO 99, cours Napoléon et constaté la clôture de liquidation au 30 juin 2017. Les comptes seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

Pour Avis, Le Liquidateur.

N° 65

AVIS

L'ENTRAIDE SASU au capital de 1000 euros, 6 Rue Gabriel Peri 20200 Bastia. RCS Bastia 819461195. A compter A.G.E du 24-07-2017: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Monsieur Giabiconi Alexis, Village sainte Lucie de moriani, 20230 San Nicolao. Siège liquidation: Village sainte Lucie de moriani 20230 San Nicolao. Mention au RCS Bastia.



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de LECCI - Hôtel de Ville - 20137 LECCI
04.95.71.43.43 - 04.95.71.44.69 - Mail : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché : Travaux d'extension, d'amélioration et de sécurisation des voiries communales de Saint Cyprien - 1ère partie : Aménagement rue SAMPIERU CORSU et parking Sud-Est.

1er lot : VRD

2ème lot : Eclairage public

3ème lot : revêtement de chaussée et divers

3. Caractéristiques principales : Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Lot 1

- Terrassements généraux Forfait
- Béton pour murs et ouvrages divers 49 m3
- Réseau d'eaux pluviales en PVC Ø 400 et 315 mm y compris génie civil de pose, avaloirs et regards 470 ml
- Génie civil téléphone y compris chambres de tirage 740 ml
- Génie civil d'éclairage public 700 ml
- Matériaux d'apport de type sable et tout-venant 0/20 en remplacement des terres extraites 600 m3
- Enrochements bétonnés 60 m3
- Bordures de trottoir en béton type T2 - A2 - PI - CS3 770 ml
- Bande de granit incluse au sol 400 ml
- Sous chaussée en tout-venant 0/20 780 m3
- Couche d'imprégnation 4 700 m2
- Revêtement béton armé ép.0.13 m 750 m2
- Signalisation horizontale et verticale
- Diverses prestations connexes

Lot 2

- Fourniture et déroulage sous gaine de câble cuivre 5 x 10 mm2 700 ml
- Canalisation simple à Leds hauteur 4.60 m, entièrement équipé y compris massif et raccords 18 u
- Candélabre double à Leds, hauteur 8.00 m entièrement équipé y compris massif et raccords 3 u
- Armoire d'éclairage public 1 u
- Diverses prestations connexes

Lot 3

- Couche de base en grave bitume 50 T
- Revêtement en enrobé à chaud 130 kg/m2 6400 m2
- Mise à niveau de regard et de bouche à clé 61 u
- Diverses prestations connexes

Les candidats pourront soumissionner au(x) lot(s) de leur choix ou à l'ensemble des lots.

4. Conditions de participation :

Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 .

5. Durée du marché ou délais d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés par avance à :

Lot 1 : 5 mois

Lot 2 : 2 mois

Lot 3 : 2 mois

Ils figurent à l'acte d'engagement et ne sont pas modifiables.

6. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix : 60 %

- Valeur technique : 40 %

se décomposant comme suit :

- moyens matériels et humains : 10 %

- méthodologie spécifique à l'opération : 10 %

- Planning : 10 %

- Matériel et matériaux : 10 %

7. Procédure : Procédure Adaptée

8. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 18/09/2017 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/07/2017

10. Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique : Auprès du Cabinet Blasini
11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23 - contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier : COM AND CO - Village - 20215 VESCOVATO

Tel : 06.19.89.76.53 - [email : comandco@comandco.fr](mailto:comandco@comandco.fr)

Obtention du dossier par voie électronique :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
Envoi des candidatures et des offres.

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission :

par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou sur support papier adressé auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Le Maire,

ICN Informateur Corse Nouvelle sans sa serviette de bain !

Nos bureaux ne ferment pas durant l'été, une permanence sera assurée en juillet et août...

En attendant que nos collaborateurs aient fini leurs congés, nous vous remercions par avance pour votre fidélité et vous assurons de la parfaite exécution de vos ordres.

**Attention : vos annonces doivent être émises vers notre boîte email dédiée
al-informateurcorse@orange.fr ou par télécopie au 04 95 32 02 38.**

Vous pouvez vous rendre directement à nos bureaux de Bastia : 1 rue Miot [2e étage] - 20200 Bastia de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, réception limite le mercredi 11 heures pour le numéro de la semaine.

Au-delà, vous pouvez confier une annonce également pour le numéro suivant. Une attestation de parution vous sera fournie dans les plus brefs délais pour accomplir vos formalités.

**Vos appels sont reçus au 04 95 32 89 92 [Annonces légales], au 04 95 32 04 40 [Secrétariat gestion].
En cas d'urgence ou de non-réponse, n'hésitez pas à appeler le 04 95 32 89 95 [Direction].**

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n°55-4 du 14 janvier 1955, modifiée concernant les AJL, notamment ses articles 3 et 4 ; et l'arrêté interministériel de décembre 2016.

**Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :
Prix de la ligne HT 4,15 € - prix du mm/colonne HT 1,81 €**

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de ZOZA

Correspondant : M. MARCELLESI Pierre, Maire, Le Village, 20112 ZOZA

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.com>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2017/07/24 Réhabilitation de l'église de Zoza [20112]

Mots descripteurs :

Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV :

Lieu d'exécution : Village de Zoza - 20112 ZOZA.

Code NUTS : FR831.

L'avis implique :

Un marché public.

Caractéristiques principales :

L'objectif est la restitution des qualités notamment historiques et esthétiques de l'église et l'amélioration des conditions de pratique des cérémonies religieuses. La collectivité recherche donc des entreprises ayant l'habitude d'intervenir dans du bâti patrimonial.

Forme de marché : ordinaire.

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie de 5.0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire couvrant 100.0 % du montant de l'avance.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Capacité technique :

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 18-09-2017 [16 :00]

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2017/07/24/BO.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie papier est autorisée : Poste avec AR, Dépôt contre récépissé

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25-07-2017

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Mairie de ZOZA, Le Village, 20112 ZOZA

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Mairie de ZOZA. **Correspondant :** Patrice SOURD, Route de Pinarello, 20213 QUERCIOLO. **Courriel :** patrice.sourd@orange.fr,
Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de ZOZA. **Correspondant :** Patrice SOURD, Route de Pinarello, 20213 QUERCIOLO. **Courriel :** patrice.sourd@orange.fr,
Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : ORMA ARCHITETTURA Alicia ORSINI. **Correspondant :** ORSINI, le Village, 20112 ZOZA

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de ZOZA, le Village, 20112 ZOZA

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX, Téléphone : 0495328866, Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, Fax: 0495323855,

Adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX, Téléphone : 0495328866, Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, Fax: 0495323855,
Adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

Renseignements relatifs aux lots :

Lot No : 01 - Aménagements extérieurs.

Mots descripteurs : Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

[Aménagements extérieurs - VRD]

Etendue ou quantité : Durée : 8 mois

.../...

Durée : 8 mois à compter de la date de notification du marché.

Lot No : 02 - Electricité courants forts et faibles.

Mots descripteurs : Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

[Courants forts et faibles]

Etendue ou quantité : **Durée :** 8 mois

Durée : 8 mois à compter de la date de notification du marché.

Lot No : 03 - Menuiserie - Serrurerie.

Mots descripteurs : Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

[Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants : portes fenêtres, porte de la halle, volets bois, châssis vitré.]

Etendue ou quantité : **Durée :** 8 mois

Durée : 8 mois à compter de la date de notification du marché.

Lot No : 04 - Façades.

Mots descripteurs : Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

[Sols, enduits intérieurs, façades - Lot principal]

Etendue ou quantité : **Durée :** 8 mois

Durée : 8 mois à compter de la date de notification du marché.

Lot No : 05 - Mise en sécurité.

Mots descripteurs : Travaux d'électricité. Maçonnerie. Menuiserie. Mur de soutènement. Terrassement.

[Confortement du mur de soutènement en dessous de l'église et de la pose d'un grillage sur le talus sur le dessus de l'église.]

Etendue ou quantité : **Durée :** 8 mois

Durée : 8 mois à compter de la date de notification du marché.

N° 68

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE

Résidence "Les Jardins d'Erbalunga"

Bâtiments A et B

20222 ERBALUNGA

04 95 31 02 32 - 04 95 31 75 85

E-mail : cc.capcorse@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Fourniture et pose d'une citerne D.F.C.I. de 30 m3 : marché de travaux

3. Caractéristiques principales
Le marché comporte l'exécution des prestations suivantes :

Lot n° 1 : Terrassements, génie civil et réseaux

- Terrassements généraux en déblais et/ou remblais y compris démolition des ouvrages existants et établissement d'une aire de retournement pour les engins # 170 m³.

- Interventions préparatoires à la pose de la cuve.

- Réalisation en tranchées d'environ 60 ml de réseau d'adduction en PVC Ø 63 mm.

- Réalisation en tranchées d'environ 130 ml de réseau de distribution en PVC Ø 110 mm.

- Fourniture et pose d'un poteau d'incendie

- Sujétions diverses connexes.

- Plus-value générale pour difficultés d'accès et d'approvisionnement

4. Conditions de participation :

Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5. Durée du marché ou délais d'exécution :

LOT 1 : 2 mois minimum et 5 mois maximum

6. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix de l'offre : 60%

- Délais d'exécution : 20%

- Valeur Technique : 20%

7. Procédure : Procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

8. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : le jeudi 31 août 2017 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : le 19 juillet 2017

10. Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini

11, bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tél : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier à l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
Obtention du dossier par voie électronique <http://www.emarchespublics.com>

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Président,

ICN : ANNONCE LÉGALE - PROCHAINE PARUTION

04 AOÛT 2017 - N°6677 - TEL 0495320440

PROCÉDURE ADAPTÉE - ENTITÉ ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.071

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services Généraux des administrations publiques/activités aéronautiques.
Objet du marché : Travaux d'électricité en vue de l'optimisation énergétique des systèmes thermiques et aérauliques de l'aérogare de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45311000-0 / Travaux de cablage et d'installations électriques

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux relatifs à l'alimentation électrique de différents postes pour le lot Chauffage / Climatisation, ainsi que la mise en place ou la modification de différents coffrets électriques.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Le présent marché concerne un lot déclaré infructueux lors d'une précédente consultation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 Jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48, de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 11 septembre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat, ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%]

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* Moyens humains et matériels dédiés au chantier ;

* Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références et les fournisseurs correspondants ;

* Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;

* Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.71

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix-Baret - CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 juillet 2017



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 70

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

D.M Construction [SASU]
17, Résidence Musoléu
RN 198

20213 Penta di Casinca

Activité : Fourniture et pose de pierres de taille - Maçonnerie

RCS Bastia : B 809 646 409, 2015 B 90

RM : 146.15.2B

Date de cessation des paiements :

29/06/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Colors BTP [SAS] - Lieu-dit Paternu
RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Travaux de projection d'enduits de façades...

RCS Bastia : B 795 144 013, 2013 B 432

Date de cessation des paiements :

01/05/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Orlanducci Ludivine,
Delphine, Virginie née Aimi
28, Résidence San Pedrone
20213 Penta di Casinca

Activité : Restaurant

RCS Bastia : A 804 845 824, 2014 A 182

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corse Pneus [SARL] - Lot n°4
Rond-Point de Ceppo - 20620 Biguglia

Activité : Vente de pneus et prestations en découlant

- Entretien et réparation de tous véhicules

RCS Bastia : B 523 090 066, 2010 B 291

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4

20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 74

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de la :

SARL Caducea [SARL]

15, Lotissement Cababule - Plaine - 20620 Biguglia

Activité : Matériels et fournitures informatiques

RCS Bastia : B 448 155 952, 2003 B 67

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

N° 75

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SARL TPBAT [SARL] - Résidence Monceau
Le Fango - 20200 Bastia

Activité : Entreprise générale du bâtiment et maçonnerie

RCS Bastia : B 398 972 703, 94 B 228

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

S.A.S.U U Spuntinu [SAS]
Espace Pucci - Centre Commercial Arena
20215 Vescovato

Activité : Petite restauration - Snack

RCS Bastia : B 814 557 690, 2015 B 591

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

Peinture 2B [SARL]
Maison N°43 - Village de Venzolasca
20215 Venzolasca

Activité : Peinture et plaquiste en bâtiment...

RCS Bastia : B 502 246 481, 2008 B 46

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 78

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

NG 2B Electricité [SARL] - Quartier de la Gare
Ld Cherchiglione - 20270 Tallone

Activité : Electricité Générale

RCS Bastia : B 525 381 323, 2010 B 380

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Bourtoul Patrick, Jean, Christophe - "A Siesta"
Plage de la Serra Piana - 20230 Canale di Verde

Activité : Restaurant [GR], pizzeria

RCS Bastia : A 751 429 176, 2012 A 93

Date de cessation des paiements :

18/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

PLAN DE CESSION

N° 80

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Cession de :

Prunier et Cie [SARL]

Lieu-dit Précojo - 20290 Lucciana

Activité : Vente de quincaillerie gros et détail

RCS Bastia : A/496 420 118, 64 B 11

PLAN DE REDRESSEMENT

N° 81

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a modifié le Plan de Redressement de :

Mme Massoni Née Esposito
Marie Elisabeth - L'Hair du Temps
Immeuble Les Mimosas

Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Coiffure, vente de produits capillaires, produits cosmétiques

RCS Bastia : A 422 626 820, 1999 A 108

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL de Saint Rapt et Bertholet,
75, rue Paul Sabatier,
13090 Aix en Provence

N° 82

Par jugement en date du 18/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a modifié le Plan de Redressement de :

Dipa [Diffusion Insulaire] [SARL]
Lieu-dit "Travone" - 20215 Vescovato

Activité : Achat, vente de charcuterie et fabrication artisanale de produits charcutiers frais

RCS Bastia : B/334 780 178, 1986 B 22

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

**ARRÊT INFIRMANT
LE JUGEMENT DE CLÔTURE**

N° 83

Par jugement en date du 12/07/2017, la Cour d'Appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 29/11/2016, ayant prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de :

M. Vignoli Marcel Antoine
Ld Olivetto - 20600 Furiani

Maçonnerie

RCS Bastia : Non inscrit

RM : N°312 094 063 [49.78.2B]

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RT 30 - Travaux d'aménagement du carrefour de Lozari

Numéro de référence : 17S0034

Date limite de remise des offres : 19 septembre 2017 à 12 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 juillet 2017

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

120€_{HT}

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm



Les éoliennes du cap

COMMUNE D'ERSA

AVIS D'ATTRIBUTION

L'avis d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication :

Parution Corse Matin du 02-05-2017

Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Commune d'ERSA - 20275 - Tél : 04-95-35-60-96

Personne responsable du marché :

Le Maire d'ERSA

Objet du marché :

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE ST JOSEPH à POGGIO - 20275 ERSa

Procédure de Passation :

Procédure adaptée ATTRIBUTION du MARCHÉ :

- Lot 1 SARL FRANCESCHINI Montant HT 187.803,90 €
- Lot 2 SARL FRANCESCHINI Montant HT 38.946,00 €
- Lot 3 Menuiserie ANTONETTI Montant HT 4700,00 €
- Lot 4 U CAMPANILE Montant HT 10.949,00 €

Date d'attribution du Marché : 21-07-2017

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26-07-2017

Le Maire,

BRULERIE CORSICA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 152.000 Euros

Siege Social : Lieu-dit Furone

Z.I. de Baléone Afa

20167 Mezzavia (Corse)

045 720 059 RCS Ajaccio

En date du 30 mai 2017 l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jean Luc ROLLAND en remplacement de Monsieur Gilles ROLLAND pour une durée d'un an.

Renouvellement pour un an des mandats d'administrateurs de Messieurs PEYRESBLANQUES Nicolas Jean et Jean Tristan Guillaume André VILLA.

Renouvellement du mandat de Président de Monsieur Jean Tristan Guillaume André VILLA, pour une durée d'un an venant à expiration à l'issue de la réunion venant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

MEDICAL STUFF

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siege social : Casa di Lume

20214 Calenzana (Corse)

824910368 RCS Bastia

- L'associé unique par une décision en date du 8 mars 2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur AGOSTINI JEAN JOSEPH, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis,
le liquidateur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6667, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26/5/2017 au 1/6/2017

Concernant : La SAS U PARADISU Il fallait lire : « Pour une durée d'une année à compter du 1er juillet 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. »

Et non : « Pour une durée d'une année à compter du 30 avril 2017, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. », comme écrit par erreur.

AVIS

Par assemblée générale du 4 mai 2017, les associés de la **SAS DU DOMAINE BARBORA MARIA** immatriculée au RCS de Bastia sous le n°799 303 631 dont le siège social est Route de Monticello, 20220 Ile-Rousse, ont décidé à l'unanimité de la remise en activité de la société à compter du même jour.

Pour avis,

LOTA MARITIME

Société Anonyme à Directoire

et Conseil de Surveillance

au capital de 13.176.540 euros

Siege social : Villa Serena - Cardo

20200 Bastia

420 176 505 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017, l'adoption de la gestion par un Conseil d'administration et du transfert de siège social a modifié les statuts en conséquence, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Anciennes mentions :

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège : Villa Serena, Cardo, 20200 BASTIA

* Nouvelles mentions :

Forme : Société anonyme à Conseil d'administration

Siège : Avenue Pascal Lota, le Palais de la mer, 20200 BASTIA

L'assemblée susvisée a nommé en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Pierre-Mathieu MATTEI, demeurant Avenue Pascal Lota, 20200 Bastia,

- Monsieur Pierre-Marie MASSONI, demeurant Avenue Pascal Lota, 20200 Bastia,

- Monsieur Jean, Michel SAVELLI, demeurant Avenue Pascal Lota, 20200 Bastia.

Cette décision a entraîné la cessation des fonctions :

- des membres du Conseil de surveillance, savoir Madame Emmanuelle LINDGREN née LOTA, Madame Raphaëlle LOTA et LOZALI SA ;

- des membres du Directoire, savoir :

Monsieur Pierre-Mathieu MATTEI et Monsieur Pierre-Marie MASSONI ;

- du Directeur Général, savoir Monsieur Pierre-Marie MASSONI.

Monsieur Christophe REAULT, 1596 Avenue de la Croix d'Or, 13320 Bouc Bel Air, a été nommé Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Madame Anne-Marie MARTINI, ne souhaitant pas que son mandat soit renouvelé.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 30 juin 2017, Monsieur Pierre-Mathieu MATTEI a été nommé Président du Conseil d'Administration chargé d'assurer la Direction Générale de la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Pour avis,

CORSICA FERRIES FRANCE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4.627.125 euros

Siege social : Avenue Pascal Lota,

Le Palais de la Mer

20200 Bastia

496 320 151 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017, la société A & T AUDIT, représentée par Madame Marie-Claire PASTOU-REAU, sise 73 rue de St Mandrier, ZA la Millonne, Parc de l'Arboretum, 83140 Six-Fours-Les-Plages, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Anne-Marie MARTINI, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, en raison de sa démission.

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Pour avis,

DERNIERES MINUTES

CV IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2500 €

Siege Social : 3, Place Saint Marcel -

Parking - Avenue Xavier Luciani

20250 Corte-RCS Bastia 517.611.307

AVIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2017. Il a été constaté suite au résultat bénéficiaire de l'exercice 2016, la reconstitution des capitaux propres à hauteur de plus de la moitié du capital social.

Pour avis, La gérance.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/07/2017 fait à Porto-Vecchio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio,

- La société EURL J.P., SARL au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège est fixé 1, Rue Joseph Pietri, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS AJACCIO 387 541 154, représentée par Mme Jeanine SAULI, gérante,

A confié à : Monsieur Michel, Dominique, Eric PERALDI-FORTE, né le 09 mai 1995 à AJACCIO (2A), de nationalité française, demeurant Lotissement Renucci, Studio Paoletti, Lieu dit Furone, 20167 AFA, célibataire. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration situé à 1, rue Joseph Pietri, 20137 PORTO-VECCHIO, connu sous le nom de "LE KANARI"; Pour une durée de 4 mois à compter du 24/07/2017.

Pour unique avis,

N° 94



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS RECTIFICATIF

Suivant Acte rectificatif reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 12 Juillet 2017, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 20 Juillet 2017, Dossier 2017 22662 référence 2017 N 00301, **il a lieu de rectifier l'acte** de constitution de la SCI OCTOBRE 2005 reçu par le même notaire le 23 Juin 2017 et son annonce légale parue la semaine du 07 /07/2017 N°6673 :

Au lieu de lire : Siège Social : AFA (20167), Lieudit Michel Ange - Baléone.
LIRE : Siège Social : GROSSETO-PRUGNA (20166), Domaine de Lorello - Lot N°3.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.
Notaire associé.

N° 95

CARLOTINE

SCI au capital de 100,00 Euros
Route de Paomia, 20130 Cargèse
499691160 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 17/07/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/07/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Laurence CAZALET, Route de Piana, 20130 CARGESE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 96



**SCP Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Le Régent, 3, Avenue Eugène Macchini
20177 Ajaccio

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale semaine du 23 juin au 29 JUIN 2017 N°6671. Et BODACC A N°20170134 publié le 16/07/2017 Annonce Portant **CESSION DE FONDS DE COMMERCE** du 12 juin 2017.

Par : La Société U SOGNU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.245,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Route de l'Amirauté - Port de Plaisance Charles Ornano, numéro SIREN 391681400 RCS AJACCIO.

A : La Société CHIARA LIZA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à ZI-CAVO (Corse-du-Sud) Lieu-dit "La Foce" numéro SIREN 497568048 RCS AJACCIO

AU LIEU DE :

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

LIRE :

En ce qui concerne la validité les inscriptions et des oppositions, elles seront reçues chez Maître Jean-Pierre CELERI, 22 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis rectificatif,
Me Charles SANTUCCI,
Notaire associé.



N° 97

ENTREPRISE GENERALE MARITIME

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 613.800 euros
Siège social : avenue Pascal Lota,
Le Palais de la Mer, 20200 Bastia
496 220 054 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017, la société A & T AUDIT, représentée par Madame Marie-Claire PASTOUREAU, sise 73 rue de St Mandrier, ZA la Millonne, Parc de l'Arboretum, 83140 Six-Fours-Les-Plages, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Anne-Marie MARTINI, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, en raison de sa démission.

Mention sera faite au RCS de Bastia,
Pour avis,

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus!

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

N° 98

VIACARA 2B

Spar de Montésoro - Bastia
20200 Bastia-RCS 435 307 574

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-11-2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr VIACARA André et l'a déchargé de son mandat, constaté une perte de liquidation de 11206 euros et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 99

ANDREA ET ANGE MARIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1524.49 euros
Siège social : Biguglia (20620)
Zone Industrielle de Tragone
413 443 276 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 30 juin 2017, il a été décidé la non dissolution de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social en application des articles L.227-1 et L.225-248 du Code de Commerce.



N° 100

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE n°34, semaine du 19/05/2017 au 24/05/2017 concernant la vente du fonds de commerce par les CONSORTS PONZEVEARA AU PROFIT DE la Société dénommée SARL D'EXPLOITATION DES ETS PONZEVEARA, **Il y a lieu d'ajouter :** « En ce qui concerne l'établissement sis à AJACCIO, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître ROMBALDI Philippe, 3 cours Général Leclerc, 20180 AJACCIO.

Pour avis,
Le notaire.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



LIGUE CONTRE LE CANCER 2B

PRÉVENTION ET AIDE AUX MALADES AU CŒUR DES ACTIONS

La Corse est lourdement touchée par le cancer. Sensibilisation, prévention, aide aux malades comme au financement de la recherche (elle en est le premier financeur non gouvernemental) sont les principales missions de la Ligue contre le cancer. Son antenne de Haute-Corse (Ligue Contre le Cancer 2B), présidée par Marc Germain, mène régulièrement des opérations, des actions dans les différentes microrégions du département



Marie Paolini et Marc Germain

« La Ligue Contre le Cancer a été créée en 1918, rappelle Marc Germain. C'est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et nous sommes l'un des 103 comités départementaux. Nos ressources dépendent uniquement de la générosité locale et nous ne les devons qu'à l'engagement de nos bénévoles. Partout dans nos microrégions, nous menons des actions, lançons des opérations de sensibilisation et de collecte. » C'est qu'avec près de 365 000 nouveaux cas par an sur tout le territoire français, [207 000 chez les hommes et 158 000 chez les femmes] le cancer est la première cause de mortalité en France [plus de 150 000 décès par an]. Pourtant les traitements sont de plus en plus efficaces et 58% des cancers, pris à temps, peuvent être guéris. « La Corse est très lourdement touchée, il semble même que le nombre de cas augmente notamment chez les jeunes, en lien peut-être avec une certaine dégradation du niveau de vie dans l'île. Pourtant, les gens ne se sentent pas toujours concernés, ils ne s'y intéressent vraiment que quand eux ou un de leur proche est directement touché, poursuit Marc Germain C'est pourquoi nous sommes régulièrement présents sur le terrain. » Outre la participation à différentes opérations nationales et internationales, la Ligue de Haute-Corse multiplie les actions, tout au long de l'année*.

UN DÉPISTAGE INSUFFISANT

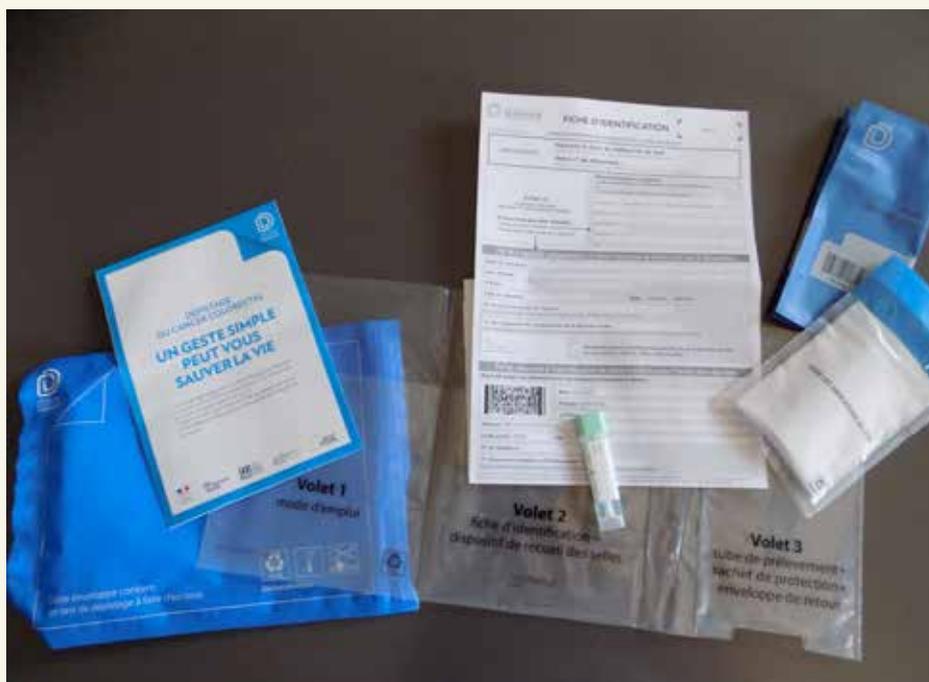
Les chiffres de l'Association régionale Corse pour les dépistages des cancers (Arcodeca) sont éloquents : les appels au dépistage restent souvent sans effet auprès de la population insulaire ciblée.

Créée en novembre 2003, l'Association régionale Corse pour les dépistages des cancers (Arcodeca) a pour objectifs de mettre en œuvre les programmes nationaux de dépistage organisé : cancer du sein depuis 2004, pour les femmes âgées de 50 à 74 ans, cancers colorectaux depuis 2009 pour les deux sexes et pour la même tranche d'âge. À partir de 2018 débutera le dépistage organisé du cancer de l'utérus pour les femmes de 25 à 50 ans. Depuis le 3 avril dernier, l'association est placée sous la responsabilité d'un nouveau directeur, le Dr Franck Le Duff qui souhaite renforcer les liens avec les acteurs de santé et les partenaires institutionnels, promouvoir des solutions innovantes sur le territoire de la Corse avec la distribution des kits de dépistage du cancer colorectal dans les laboratoires d'analyses médicales et dans les pharmacies, développer la démarche qualité et mettre en place les consultations de prévention des femmes pour le nouveau dépistage du cancer du col de l'utérus.

Concernant les dépistages organisés jusque-là, quelques chiffres : en 2016, s'agissant du cancer du sein sur la Corse, 29 847 femmes ont reçu l'invitation à faire une mammographie, 18 021 ont été relancées, 9 975 ont été dépistées, soit 37,1% seulement. Certaines n'ont sans doute pas réalisé ce dépistage par négligence, d'autres parce que suivies régulièrement, ont pensé que ce n'était pas nécessaire. « Les dépistages organisés proposent une double lecture des mammographies, insiste Elodie Calendini, chargée de communication à l'Arcodeca. Or 10% des cancers sont dépistés dans le cadre de ces doubles lectures : les clichés de Haute-Corse sont expédiés en Corse-du-Sud et vice versa, ce qui garantit le processus. Toutes les femmes y ont droit, même celles qui ont réalisé une mammographie sur ordonnance de leur médecin. Il est important d'utiliser ce droit qui peut être salvateur. » En effet, ce cancer, première cause de mortalité chez la femme, peut facilement être guéri s'il est dépisté tôt.

Concernant le cancer colorectal, seconde cause de mortalité par cancer en France, la population-cible est d'un peu plus de 100 000 personnes environ pour la Corse. Les campagnes se déroulent sur deux ans. En 2016, on avait 51 296 personnes invitées à faire ce dépistage. 7 587 tests seulement ont été réalisés, soit un pourcentage d'à peine plus de 13%. Peut-être est-ce parce que le public imagine que ce test consiste en une coloscopie... Il n'en est rien : il s'agit d'un simple prélèvement de selles, à faire soi-même et à expédier par la poste au laboratoire chargé de l'analyser. Tout est totalement gratuit, même l'envoi postal. Il faut simplement retirer ce test chez le médecin. Or, 341 de ces tests, l'année dernière, se sont révélés positifs.

Mars bleu (cancer colorectal), octobre rose (cancer du sein) mais aussi des séminaires, des conférences, des opérations de sensibilisation, les actions menées par l'Arcodeca sont nombreuses. Reste au public à y participer. « Le cancer de l'utérus est un cancer qui devrait disparaître si le vaccin était utilisé, nous espérons que les gens se montreront réceptifs. » ■ CG



« Les fonds recueillis contribuent à aider la recherche, bien entendu, mais également à aider les malades et leurs familles, souligne Martine Paolini, trésorière adjointe et responsable de ce domaine pour le département. Depuis le début de l'année, 59 dossiers ont déjà été traités, et en fonction des besoins le soutien accordé va de 300 à 1000 €. À 98%, les dossiers qui nous ont été présentés ont obtenu satisfaction, pour les autres il s'agit généralement de quelques points de détail à revoir. » Le dossier, préparé avec l'aide du médecin personnel et d'une assistance sociale, est présenté au comité et instruit en présence des médecins de la Ligue. « Il faut souligner que ces aides proviennent uniquement des financements reçus dans notre département. Elles peuvent être destinées à des adultes comme à des enfants. » Reste que si dans l'île on est souvent généreux, on est parfois peu réceptif aux sensibilisations, concernant le tabac particulièrement. « Quand il s'agit des risques liés au soleil, l'accueil est plus favorable. Pour ce qui est du tabac, malgré la présence d'un tabacologue, les gens sont plus récalcitrants, pourtant le département se place en très haute position, particulièrement concernant les femmes. » Le Dr Jean-Pierre Alfonsi, président du Centre de coordination de cancérologie (3C) remarque à ce propos que si le cancer du sein, avec 180 nouveaux cas par an, est le cancer

le plus fréquent chez la femme, celui du poumon, supérieur de plus de 25% aux chiffres de la moyenne nationale (200 nouveaux cas par an, hommes et femmes confondus), se place les concernant, en deuxième position. Les cancers du côlon et du rectum (150 nouveaux cas par an) et les cancers de la prostate (200 nouveaux cas détectés par an) sont également très alarmants. « Dans notre île, cependant, tous les soins concernant les différents cancers (sauf avis exprès du médecin) peuvent être pris en charge. Ils sont apportés dans des établissements agréés, cliniques ou hôpitaux, selon les autorisations données par l'Agence régionale de santé (ARS) en fonction de normes strictes. Reste que si plus de la moitié des cancers se guérissent quand ils sont pris en charge rapidement, le dépistage en Corse est en dessous des normes... » ■ Claire GIUDICI

*Récemment : une foire aux livres organisée à Saint-Florent pour récolter des fonds ; la mise en place, avec la municipalité et l'association Leia, d'une « plage sans tabac » à L'Île-Rousse ; à l'IGESA, sur le cordon lagunaire de la Marana, une opération de sensibilisation contre les risques liés au soleil. La Ligue 2B participe aussi aux actions menées avec les centres commerciaux Leclerc (deux fois par an, en octobre et début avril), aux journées « Octobre Rose » (cancer du sein), « Mars Bleu » (cancer colorectal) ; est présente deux fois par an sur le marché de Bastia, puis au Salon du chocolat ou lors de rencontres sportives partenaires (trail A Capicursina, Trail de Figarella, championnats de Corse de tennis à Calvi, etc.). Le 8 septembre prochain, un concert à Calvi est prévu avec Antoine Ciosi.

SYNDICAT DES TRANSPORTEURS DE LA CORSE

PLAIDOYER POUR « UN RÉSEAU ROUTIER DÉCENT »



Photo Claire Giudici

Jean-Marie Maurizzi, président du Syndicat des transporteurs de la Corse, ne cache pas son exaspération. Il n'essaie d'ailleurs pas de le faire.

Il serait grand temps, selon lui, que le réseau routier réponde aux impératifs de sa profession.

Les embouteillages ! Il y en a en hiver aussi, mais l'été, le trajet Bastia/Porto-Vecchio est particulièrement pénible à effectuer. La T10 [ex-RN 198] qui longe la côte orientale est un des axes les plus importants économiquement mais aussi l'un des plus encombrés. Pour Jean-Marie Maurizzi, président du Syndicat des transporteurs de la Corse, il est urgent d'agir et de prévoir enfin la construction de cette « deux fois deux voies » dont on rêve depuis des décennies. « L'ancienne RN 198, ce n'est pas la seule route sur laquelle on est ralenti, mais alors qu'on la classe parmi les plus accidentogènes de Corse, rien n'est fait, depuis des années d'ailleurs, pour améliorer une situation qui plus encore que d'être récurrente s'aggrave d'année en année ! déclare-t-il. Un chauffeur routier ne peut pas conduire plus de 4h30 d'affilée. Il doit ensuite faire une pause de 45 minutes avant de reprendre son véhicule pour 4h30 de conduite puis le véhicule doit être arrêté durant 11 heures consécutives. Ce sont les contraintes – légitimes – qu'impose le Code de la route pour éviter tout accident dû à la fatigue. Mais alors, qu'on m'explique un peu comment on fait un trajet Port de Bastia/Porto-Vecchio ! Ce trajet est équivalent à un Marseille/Orange. Les transporteurs y programment deux tours par jour, sans difficulté. Chez nous, entre Bastia et Porto-Vecchio, il faudrait s'arrêter pour dormir en route ! Il y a les hameaux à traverser et leurs haricots, les inquiétudes de l'automobiliste lambda qui ne sait plus s'il doit rouler à 70, à 50, à 90 ou à 30 km/h, qui roule trop lentement, crée des ralentissements puis qui finit par doubler n'importe où. En cette saison, il y a également les touristes ».

Et puis, pour compléter cet inventaire à la Prévert, il y a les ronds-points. « Je ne sais pas combien ils coûtent mais c'est tout un poème, ces ronds-points ! Je regarde se construire ceux de Furiani et de Casatorra. Ils sont remarquables : tellement larges que j'ai pensé qu'on y envisageait un hélicoptère, ironise Jean-Maurice Maurizzi. C'était pas

bête : en cas d'urgence, ça aurait permis d'intervenir rapidement. Malheureusement, ce n'est pas le cas. En revanche, ils vont considérablement gêner la conduite pour les chauffeurs de nos semi-remorques. J'en ai parlé avec les ingénieurs de la CTC. Je ne sais pas s'ils assimilent nos 44 tonnes à des Clio, mais nous, pour passer, il faut savoir que nous ne pouvons faire autrement que d'empiéter sur les deux voies et qu'au final, nos roues arrière grimpent sur le trottoir. C'est dangereux pour tout le monde. Pour les autres usagers de la route, pour les piétons et pour les camionneurs qui peuvent voir un de leurs pneus exploser. » Quelle serait donc la solution ? « Mais construire enfin une route digne de ce nom ! Le projet de 4 voies existe depuis des dizaines d'années. Il faut enfin le réaliser. La T10 est accidentogène, c'est un fait. Interrogeons-nous sur les raisons qui la rendent si dangereuse. La 4 voies a été prolongée jusqu'à Vescovato. Que je sache, sur cette nouvelle portion qui ne traverse aucune agglomération, les accidents sont bien moins nombreux et la circulation est plus fluide. Quant aux agglomérations qui étaient auparavant traversées par la route, elles semblent vivre bien agréablement le fait d'être contournées. Il n'y a qu'à voir comment elles ont été embellies et combien on y construit. La réalisation d'un réseau routier digne de notre époque est un plus pour tout le monde : économiquement, car tout le monde pourrait travailler normalement, écologiquement, car dans les localités traversées, les gaz d'échappement provoqués par les embouteillages ne sont bons pour personne. Sur le réseau actuel, nous transporteurs, nous ne pouvons plus travailler et nos entreprises en pâtissent. Elles rencontrent de plus en plus de difficultés. Nous sommes des créateurs de richesse pour la Corse, nous sommes des créateurs d'emploi. Nous vivons et nous travaillons ici. Qu'attend-on ? Que nous nous trouvions en dépôt de bilan et remplacés par les grands groupes multinationaux. Il est urgent que l'OTC se penche sur la question ! » ■ Claire GIUDICI

EMPLOI

30 NOUVELLES ENTREPRISES S'ENGAGENT À RECRUTER LOCAL



Photo Manon Perelli

Deuxième salve de signatures pour la Cartula per l'impiegu lucale le 18 juillet dernier à Ajaccio. Portée par Jean-Guy Talamoni, la démarche tend à dynamiser le développement économique de l'île en favorisant les recrutements locaux.

À elles seules, elles représentent plus de 2000 salariés. Après les organisations professionnelles, les syndicats et les chambres consulaires en mai dernier, 30 nouvelles entreprises et associations ont signé la Charte pour l'emploi local, le 18 juillet dernier à l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adulte [Arsea] d'Ajaccio. La démarche, portée par le président de l'Assemblée, Jean-Guy Talamoni, suite à la concertation initiée autour de l'emploi local le 29 mars 2016, se veut être un outil au service du développement économique. On sait en effet que sur l'île le chômage atteint des taux préoccupants avec plus de 22 000 demandeurs d'emploi. À travers cette Cartula per l'impiegu lucale, le but est ainsi d'inciter les entreprises signataires à privilégier les recrutements de salariés locaux, à compétences suffisantes. «*Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent bénéficier prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse*», est-il disposé dans le texte.

Une formule qui, il y a quelques semaines, à l'heure des premières signatures, n'avait pas manqué de susciter une polémique. Cette charte visant à instaurer une préférence locale ne fait en effet pas fait l'unanimité auprès du Medef, de FO, de la CGT et surtout du côté de la préfecture de Région qui avait dénoncé une «*mesure discriminatoire et illégale*». «*Cette charte connaît des équivalents par exemple à la Réunion ou encore à Paris. C'est dire que certaines réactions qu'on a enregistré sont complètement à côté de la plaque puisque ce que nous avons, c'est ce qui est fait ailleurs, dans des lieux qui ont souvent un taux de chômage nettement inférieur*», a répliqué Jean-Guy Talamoni. «*Cette polémique est aujourd'hui dépassée par la pratique*», a-t-il insisté en soulignant : «*Des entreprises qui sont pour certaines très importantes en nombre de salariés s'engagent. Elles seront autant d'ambassadeurs de la démarche*».

Avec ces 30 nouveaux signataires, ce sont en effet des entreprises intervenant dans des secteurs d'activité très variés et des groupes importants qui s'engagent pour l'emploi local à l'instar de Rocca Transports, Oscaro, Qwant music, Orezza, les eaux de Zilia, les éditions Albiana ou encore Télé Paese. «*Cette démarche est bien lancée. La charte n'est pas une baguette magique, mais je crois qu'elle est un instrument pour l'emploi au service de ceux qui vivent en Corse*», s'est réjoui Jean-Guy Talamoni avant de conclure : «*Nous avons d'autres contacts et dans les jours à venir il y aura d'autres signatures*». ■ **Manon PERELLI**

La sélection de la rédaction



CorsiClassic

Adrien Jurkovic [violon], Thomas Descamps [violon], Raphaël Pagnon [alto] et Simon Iachemet [violoncelle] ont entre 23 et 27 ans. Issus des conservatoires de Paris et Berlin, ils ont fondé le quatuor Agate qui depuis 2016 se produit l'été en Corse dans le cadre de CorsiClassic. Ce festival itinérant de musique de chambre a pour ambition de faire partager la musique classique à tous les publics, du mélomane averti à l'auditeur plus novice, en la présentant de manière « spontanée, vivante, débarrassée des conventions habituelles », tout en conservant la qualité artistique d'un concert classique. À la [re]découverte d'un patrimoine musical s'associe celle des églises de l'île. Le déroulement des concerts diffère légèrement du rituel ordinaire. Une seule œuvre majeure d'un compositeur est jouée intégralement, mais pour « éveiller et enrichir l'écoute », elle est introduite par des extraits d'œuvres d'autres musiciens, représentatives d'époques diverses. Un peu comme il y a la mise en bouche, il y a donc une mise en oreille, chaque extrait choisi étant commenté « de manière simple et spontanée, dans un esprit de proximité avec le public ». Au programme de l'édition 2017, le quatuor pour cordes en sol mineur opus 10 de Debussy, unique quatuor du compositeur, créé en 1893; le quatuor n°3 opus 41 de Schumann, l'une de ses premières œuvres de musique de chambre, écrite en 1842 et le sextuor à cordes

opus 70 Souvenir de Florence dont Tchaïkovsky esquissa un des thèmes principaux d'un séjour en Italie, à l'été 1890. Pour ce dernier morceau, le quatuor Agate est rejoint par Issey Nadaud [alto] et Giacomo Oudin [violoncelle]. ■

Afa, église Saint Antoine de Padoue, 27 juillet, 21h:
Debussy, quatuor opus 10.

Bocognano, église Sainte Lucie, 21h, 29 juillet (Tchaïkovsky sextuor opus 70) et 10 août (Debussy, quatuor opus 10).

Saint-Florent, cathédrale du Nebbiu, 30 juillet, 21h 30:
Tchaïkovsky, sextuor opus 70.

Porto-Vecchio, église St Jean-Baptiste, 1er août, 21h:
Tchaïkovsky, sextuor opus 70.

Bonifacio, église St François, 2 août, 21h30:
Schumann, quatuor n°3 opus 41.

Tomino, église San Nicolao, 4 août, 21h30:
Schumann, quatuor n°3 opus 41.

Bastia, cathédrale Saint Marie, 5 août, 21h30:
Debussy, quatuor opus 10.

Ajaccio, église San Ruchellu, 8 août, 18h30:
Schumann, quatuor n°3 opus 41.

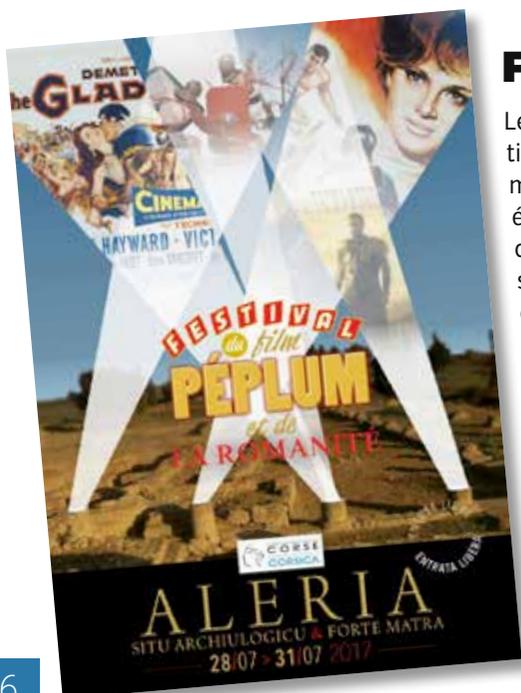
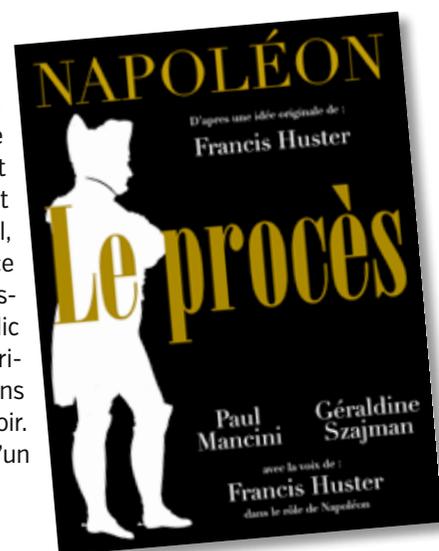
📞 www.helloasso.com/associations/corsiclassic

Napoléon, le procès

Napoléon a-t-il trahi et tué Bonaparte, non pas dans la bibliothèque avec le chandelier mais à Notre-Dame-de-Paris, en ceignant son front d'une couronne? Il est vrai qu'on parle souvent de Bonaparte et Napoléon comme on parlerait de Jekyll et Hyde: une même enveloppe humaine, et pourtant deux personnalités et deux silhouettes qui semblent diamétralement opposées. Il y aurait d'une part le bon, jeune stratège efflanqué, ambitieux certes, mais plus encore en quête d'un idéal, d'un modèle de société. Et d'autre part, le mauvais, parvenu un peu empâté, despotique. Dans ce spectacle qu'il met par ailleurs en musique, Paul Mancini se fait l'avocat de Napoléon, face à la Postérité, incarnée par la comédienne Géraldine Szajman, mais aussi face au jury constitué par le public et appelé à se prononcer après chaque représentation. Cependant qu'en off, Francis Huster, à l'origine du projet, prête sa voix à l'accusé Napoléon, sont passées en revue et décortiquées les actions et les réalisations du prévenu (code pénal, création du Sénat, etc) ainsi que sa conception du pouvoir. Au delà du petit caporal puis du souverain, peut-être parviendra-t-on à saisir un peu de la vérité d'un homme. Ou peut-être pas. Quoi qu'il en soit, il faudra juger. Et vous, quel sera votre verdict? ■

Ajaccio, Office de tourisme, 5 août 21h 📞 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Porto-Vecchio, usine à liège, 11 août, 21h15, dans le cadre de Un été au théâtre 📞 04 95 72 02 57.



Festival du film péplum et de la romanité

Les ludi romani sont de retour sur le site archéologique d'Aleria du 28 au 31 juillet. La direction du patrimoine de la CTC y relance en effet le Festival du film péplum et de la romanité, manifestation grand public destinée à valoriser le site. Thème principal retenu pour cette édition, celui des gladiateurs. Abordé au travers d'une programmation cinématographique commentée par Claude Aziza, latiniste plus que distingué et auteur de nombreux ouvrages sur les représentations de l'Antiquité dans les fictions modernes et contemporaines, il est également illustré par les spectacles-combats élaborés par Acta, association spécialisée dans l'archéologie expérimentale du sport et dont le travail contribue notamment à tordre le cou à certaines idées reçues concernant les jeux du cirque et la gladiature. Ceux qui n'ont qu'un intérêt modéré pour les combats, fussent-ils simulés, se voient proposer de dîner non chez Lucullus mais chez Apicius, célèbre hédoniste du 1er siècle de notre ère auquel on attribue la paternité du De re coquinaria, compilation de recettes romaines; de s'initier à l'art de se vêtir à la romaine - car non il ne suffit pas de s'enrouler dans un drap pour rivaliser avec Petrone - ou d'apprendre à fabriquer des lampes à huile. Conférences et visites de site complètent cette programmation gratuite. ■

📞 04 95 46 10 92 & <http://www.corse.fr/patrimoine>



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



@

Internet

Lundi 31 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h30 Le Cercle des Inconditionnels - 12h05 La Terre Vue du Sport - 12h25 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Foire de l'Amande - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 16h45 Noob - 17h05 A votre Service - 17h30 Jean Menconi - 19h15 La Croisière Bleue - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Le Cercle des Inconditionnels - 20h20 Grand Tourisme - 21h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Autoroute Express - 23h00 Associ - 23h35 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Mardi 01 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h15 Associ - 10h45 Jean Menconi - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 14h30 Why - 16h50 Clips Musicaux - 17h35 Grand Tourisme - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Foire de l'Amande - 21h10 Délires Sur le Net - 21h35 Noob - 22h05 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 02 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Streghe - 11h55 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Noob - 14h30 Ben's Brother - 15h25 La Croisière Bleue - 17h35 Noob - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h40 Streghe - 19h30 Nutiziale - 19h40 En Ces Temps Incertains - 20h40 Matmatah - 21h30 A votre Service - 21h40 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 03 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 En Ces Temps Incertains - 13h40 A votre Service - 14h30 Matmatah - 16h45 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Why - 21h30 Noob - 21h50 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Jean Menconi - 23h20 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

Vendredi 04 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Jean Menconi - 14h30 Foire de l'Amande - 15h15 Le Cercle des Inconditionnels - 15h25 Zikspotting - 16h00 Matmatah - 17h25 Autoroute Express - 17h40 Noob - 18h00 Clips Musicaux - 18h20 Grand Tourisme - 18h35 En Ces Temps Incertains - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Ben's Brother - 22h05 Noob - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Streghe - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



SÉCHERESSE EN CORSE

Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

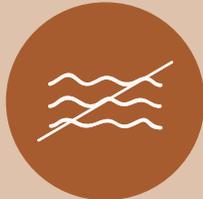
INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica

@oehc_